

E-MATERNITE MOYEN

ne a besoin, à ces trois
critiques, d'un remède
elle peut compter.
quel il y en a tant qui
le Composé Végétal de
Pinkham. 98 sur 100
il m'a soulagé". Il
égère aussi.

OSE VEGETAL A. E. PINKHAM

tableaux d'ornithologie
les MM. de l'ère agro-
cours et l'habitat natu-
dre exposé furent bien

ne mentionnons que
spéciaux. Quatre élèves
mique ont préparé avec
modèle miniature avec
rotation bien établi sui-
les de la technique agri-

e avait sa galerie avec
chaude, un modèle de
semis, un bon système
un brise-vent artificiel,
es données scientifiques.
l'apiculture fut l'une des
l'exposition avec son
sous verre et ses ma-

e l'apiculture était divisé
s, l'une représentait l'a-
stique, l'autre l'avicul-
ée. Une leçon de géniti-
ar des tableaux, mettait
tères héréditaires, yeux
ge d'aile observés chez
u mouche à fruit. Cette
anqué d'intéresser beau-

tant de sujets si bien
ait un ensemble des plus
r révèle l'esprit d'obser-
es.

s de 1934 peuvent se fé-
écrit une nouvelle page
elle dans les annales de
rien à envier à celle des
ntes.

exposition a suscité tout
es et souleva un coin du
les secrets de notre belle
ce de toutes ces merv-
ue m'écrier en parodia-
e: "Oh! choses de la na-
donc une âme qui s'at-
me et la force d'aimer?"

LUCIEN ROY, E.S.A.

TIN DE LA FERME"

est imprimé
SOLEIL" Limitée
et de la Couronne, Québec



..... d'abonne-

z régler votre année
ée. Profitez-en.

PER
B-226

BULLETIN DE LA FERME

COOPÉRATION, CULTURE MARAÎCHÈRE,
INDUSTRIE LAITIÈRE, ÉLEVAGE, AVICULTURE

PARAIT TOUS LES JEUDIS APICULTURE ET
INDUSTRIE SUCRIÈRE

FONDÉ EN 1913
FOUNDED IN 1913

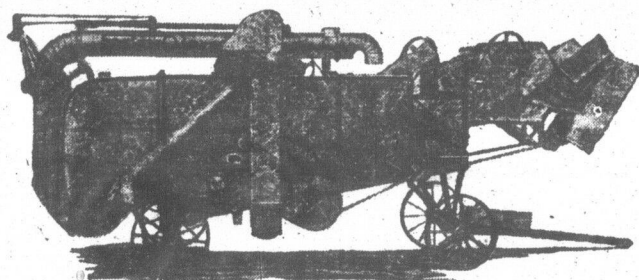
Bibliothèque de l'École
d'Agriculture, X

VOLUME XXII, No 29

QUÉBEC

19 JUILLET 1934

LA BATTEUSE METALLIQUE FORANO



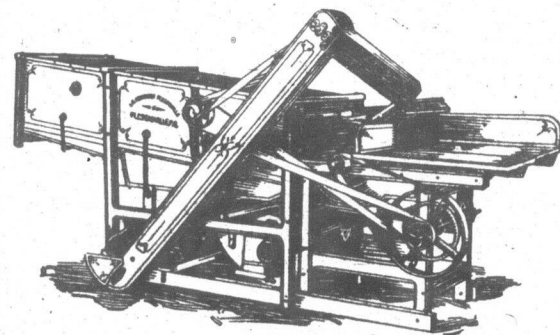
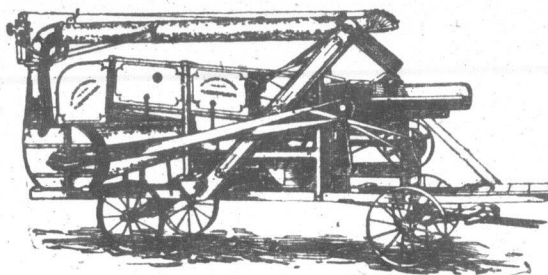
incorpore toutes les améliorations les plus modernes en fait de construction de batteuses et décortiqueuses. Elle a donné des preuves évidentes d'une grande supériorité, qu'il s'agisse de battage de grain ou de trèfle, sur ses plus proches concurrents, sans exception aucune. C'est le produit de 62 années d'expérience comme techniciens, fondeurs et mécaniciens.

Construite en vue d'un service constant et d'une longue durée, elle constitue un placement de tout repos.

22 coussinets à rouleaux Timken, système de graissage Alemite Zerk. Engrenage Automotique Hart, reconnu dans le monde entier comme ce qu'il y a de mieux.

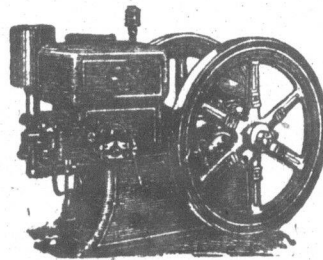
Les batteuses Forano & Québec, munies de nos appareils décortiqueurs, brevetés, font un aussi bon travail que les meilleures marques de décortiqueuses. Elles sont aussi vendues pour le battage du grain seulement, lorsque désiré.

Nos batteuses Champion et Québec, en bois, n'ont pas d'égal sur le marché et leur réputation s'accroît avec chaque nouvelle machine vendue.



Toutes nos batteuses sont idéales pour le batteur ambulant. Elles lui permettent de donner entière satisfaction aux clients les plus exigeants, augmentant sa clientèle et ses profits.

Le moteur Niagara s'est acquis une réputation enviable par ses qualités de facilité d'opération, d'économie et de longue durée.



TOUTES CES MACHINES VOUS SONT VENDUES AVEC UNE GARANTIE ECRITE DE CINQ ANS.

Nos prix défient toute compétition.

Nos 62 années d'expérience sont à votre service.

Demandez circulaire sur la machine qui vous intéresse.

LA FONDERIE DE PLESSISVILLE, PLESSISVILLE - QUE.



CETTE SENSATION DE DÉPRESSION EST DUE POUR BEAUCOUP AU FOIE

Stimulez la Bile de votre Foie — Sans Calomel.

Vous vous sentez "à l'envers" simplement parce que votre foie ne déverse pas ses deux litres quotidiens de liquide biliaire dans vos intestins. La digestion et l'élimination se trouvent toutes deux entravées et tout votre système s'en ressent.

Ce dont vous avez besoin, c'est d'un stimulant du foie, quelque chose qui fasse plus que les sels, les minéraux, les huiles, les bombes ou gomme à mâcher laxatifs ou oséolux, qui font simplement mouvoir l'intestin, ignorant la cause réelle du mal: votre foie.

Prenez les Carter's Little Liver Pills (Petites Pilules Carter pour le Foie). Purement végétales. Pas de calomel (mercure) violent. Inoffensives. Sûres. Demandez-les par leur nom. Refusés si succédané. 25c. chez tous les pharmaciens. 6-17

CONCOURS DE PONTE DE L'EST DE QUÉBEC

Semaine finissant le 10 juillet 1934

Sous la direction de la Station Expérimentale

STE-ANNE DE LA POCATIÈRE, QUÉ.

Propriétaires	Race	Total œufs	Total points
1 Taylor, G. S.	L.B.C.S.	1670	1821.6
2 Calder, C. D.	"	820	761.3
3 Bromby, W. W.	"	1491	1659.9
4 Sta. Exp. Ste-Anne, Qué.	P.R.B.	1570	1607.9
5 Poirier, J. J. Alphée	"	1582	1641.1
6 Couv. Coop. Bonaventure	"	1277	1224.3
7 Slacer, Kenneth	"	1374	1499.0
8 Couv. Coop. Vaudreuil	"	1125	1096.1
9 Couv. Coop. Laval	"	1191	1234.7
10 Couv. Coop. St-Augustin	"	1274	1274.1
11 Couv. Coop. Des Cèdres	"	1389	1258.8
12 Couv. Coop. St-Raymond	"	1330	1335.3
13 Couv. Coop. L'Épiphanie	"	854	887.5
14 Letendre, J. W.	"	776	893.7
15 Couv. Coop. Montmagny	"	1153	1092.0
16 Couv. Coop. St-Jacques	"	1114	1200.2
17 Sta. Exp. Kapuskasing, O.	"	1563	1775.0
18 Sta. Exp. La Ferme, Qué.	"	1191	1183.4
19 Sta. Exp. Ste-Anne, Qué.	"	1540	1528.8
20 Sta. Exp. Ste-Anne, Qué.	"	1609	1650.2
		25893	26424.9

CONCOURS DE PONTE DE L'OUEST DE QUÉBEC

Semaine finissant le 10 juillet 1934

Sous la direction de la Station Expérimentale

DOMINION DE LENNOXVILLE

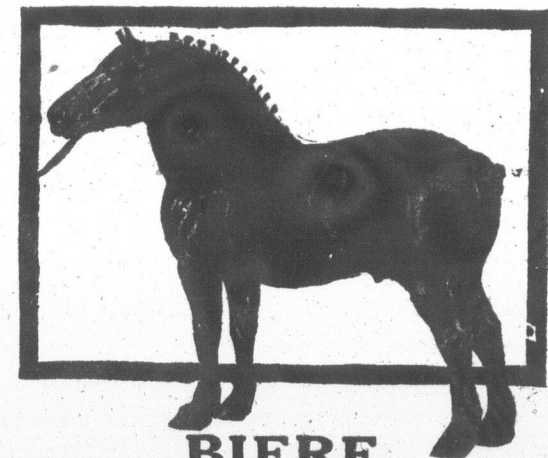
Propriétaire	Race	Total œufs	Total points
1 H. R. Drew	P.R.B.	1474	1546.5
2 H. R. Drew	"	1249	1295.3
3 W. M. Oliver	"	1155	1289.8
4 C. R. Waldron	"	1193	1280.9
5 Mrs. Alex. MacKay	"	1382	1394.7
6 Taylor Bros.	"	856	875.9
7 J. G. Twiddle	"	1165	1261.8
8 J. M. Scott	"	1177	1204.8
9 Ormetown Couvoir Co-Opératif (W. W. Elliot)	"	1096	1223.2
10 Mrs. L. H. Parker	"	1317	1310.2
11 Papineau Couvoir Co-Opératif (Etienne Rioux)	"	1481	1562.9
12 Exp. Sta. La Ferme	"	1535	1603.2
13 Exp. Sta. Lennoxville	"	1492	1579.3
14 W. W. Bromby	L.B.C.S.	1700	1711.1
15 W. W. Bromby	"	1650	1706.0
16 W. M. Oliver	"	1542	1526.6
17 K. S. Ingalls	"	517	573.7
18 C. O. Drummond	"	1257	1406.3
19 C. D. Calder	W.B.	1178	1140.1
		24416	25552.3

Votre cheval TOUSSE-T-IL? Évitez le SOUFFLE. Donnez-lui ANTI-TOSSA. Le meilleur remède connu. Par poste 85c. Pour toute autre maladie, consultation gratuite. Écrivez-nous. The General Veterinary Drugs, Ltd., Hull, Qué. Établie en 1899.

LE "BULLETIN DE LA FERME"

est imprimé par "LE SOLEIL" Limitée

Coin St-Vallier et de la Couronne, Québec



BIERE
BLACK HORSE
DAWES

Concours de Ponte Canadien

36ème semaine

La semaine qui vient de se terminer marque la fin de la neuvième période de quatre semaines du présent concours. La ponte a été inférieure de 45 œufs au résultat total de la semaine précédente.

Soixante et onze poules n'ont pas pondu de la semaine et le total de la récolte d'œufs se compare par un déficit de 1.8% de celle de la semaine correspondante du concours de 1933.

Les groupes vedettes du présent concours ont pondu le même nombre d'œufs, chose assez singulière. Les trois meilleurs parquets de la semaine ont été:

Parquet	Points	Œufs
32 L. B. Manor Farm	64.2	59
28 W. S. Hall	62.0	56
10 R. B. W. S. Hall	57.6	56

A part le premier parquet qui reste en première place parmi les six meilleurs parquets du concours, il y a grand changement pour les suivants comme l'indique le tableau qui suit; les six premiers groupes à date sont:

19 R. B. G. W. Grant	1636.1	1612
28 L. B. W. S. Hall	1589.7	1482
9 R. B. F. Teasdale	1585.9	1573
10 W. S. Hall	1588.2	1557
34 L. B. W. S. Bromby	1519.7	1505
32 Manor Farm	1472.5	1356

Il y a également des changements dans le tableau donnant les six meilleurs pondueuses à date. Cette semaine ces vedettes se placent dans l'ordre suivant:

108 R. B. W. S. Hall	207.4	195
66 A. J. Urquhart	203.3	173
98 F. Teasdale	203.3	194
332 L. B. G. S. Taylor	201.4	173
113 R. B. K. Slacer	199.7	191
325 L. B. Manor Farm	198.3	207

1 W. S. McCall	P.R.B.	622	598.9
2 H. F. Morren	"	1156	1191.7
3 Sta. Exp. La Ferme	R.B.	1589	1652.1
4 Sta. Exp. Kapuskasing	"	1434	1496.2
5 Sta. Exp. Kapuskasing	"	1286	1248.8
6 A. J. Urquhart	"	1384	1257.6
7 R. W. Kettles	"	1268	1147.9
8 W. A. Sansom	"	1573	1585.9
9 Frank Teasdale	"	1557	1568.2
10 W. S. Hall	"	1348	1454.8
11 Kenneth Slacer	"	1375	1401.0
12 H. G. Mitchell	"	1085	1234.7
13 J. H. Thompson	"	1264	1319.3
14 G. A. Robertson & Son	"	1204	1211.4
15 Jas. M. Biggar	"	833	926.4
16 Cobourg P. Farm	"	1184	1241.7
17 Clifford Wells	"	1166	1110.4
18 M. Shant's & Sons	"	1612	1636.1
19 G. W. Grant	"	1125	1031.6
20 H. T. Blanchard	"	1364	1211.6
21 Gordon Duncan	"	1271	1228.1
22 Sta. Exp. Ste-Anne	"	1359	1356.1
23 A. P. R. Dumlop	W.B.	1211	1228.8
24 M. C. Wallace	R.I.R.	1271	1230.1
25 Mrs. C. H. Moore	"	1123	1098.3
26 Manor Farm	L.S.	881	896.0
27 H. & A. Liebler	L.B.	1482	1589.7
28 W. S. Hall	"	948	997.5
29 Philip Hendrick	"	881	851.5
30 Alex. McLean	"	989	950.5
31 R. Haycock	"	1356	1472.5
32 Manor Farm	"	1062	1080.9
33 G. S. Taylor	"	1195	1519.7
34 W. W. Bromby	"	1331	1287.3
35 Lockby Les P. Farm	"	1083	1038.5
36 R. J. Penhall	"	1333	1471.6
37 J. G. Twiddle	"	1061	1111.4
38 Reliable P. Farm	"	837	808.2
39 Port Hope P. Farm	"	557	577.2
40 Grant Hall	"	1008	1056.0
41 Jas. M. Biggar	"	696	630.4
42 C. H. Miller	"	966	1034.4
43 H. L. Zummach	"	1029	1046.6
44 J. C. Redhead	"	608	602.3
45 L. D. Robinson & Sons	"	1218	1193.8
46 F. Exp. Ottawa	"		
47 F. Exp. Ottawa	R.B.		

54711 55380.1

A LA BERGERIE

Les parasites des moutons

Par J.-R. PELLETIER, Station expérimentale fédérale, Ste-Anne de la Pocatière, P. Q.

Les moutons sont une proie facile pour les parasites, à cause de leur nature et de leurs habitudes, et ils en souffrent plus que tous les autres animaux de la ferme. Ces parasites sont même devenus un grand obstacle au succès de l'industrie ovine dans la province de Québec. Presque tous les troupeaux de la province sont affectés de parasites internes ou externes, dont les plus répandus et les plus nuisibles sont les vers de l'estomac, l'ascaride, le ver crochet, le ver nodulaire, les doudes, les coccidies et les vers des poumons. Beaucoup de ces troupeaux infestés ne produisent à peu près rien, soit parce que les sujets reproducteurs n'atteignent pas la taille désirée, soit parce que les moutons adultes, maigres et infestés de vers, portent de la laine de qualité inférieure, ou ne donnent qu'un pauvre rendement de viande lorsqu'ils sont abattus pour la boucherie. Beaucoup de débutants dans l'industrie ovine n'ont pas réussi et se sont découragés à la longue parce qu'ils ont employé pour commencer des moutons infestés de parasites.

Les parasites internes opèrent d'une façon sournoise et trompeuse; toujours invisibles, ils continuent sans cesse leur œuvre de destruction dans les animaux. Ils s'opposent à l'assimilation de la nourriture; ils irritent les organes de l'animal en suçant le sang; ils l'empoisonnent par les toxines qu'ils secrètent, l'affaiblissent à la longue et peuvent même le faire mourir.

Les bons logements, une provision abondante d'aliments sains, le changement fréquent de pâturages et l'emploi d'un vermifuge à intervalles réguliers sont des facteurs qui aident à maîtriser les parasites chez les moutons.

A la Station expérimentale fédérale de Ste-Anne de la Pocatière, P. Q., nous avons réussi à prévenir l'invasion des parasites en administrant aux moutons des capsules Nema. Un moment bien choisi pour ce traitement est avant de mettre les moutons sur un nouveau pâturage ou dans une bergerie non infestée. Pour combattre les poux et les tiques nous plongeons les moutons dans un bain Cooper avant qu'ils sortent au printemps et de nouveau en automne. D'autres moyens préventifs sont les suivants: on enlève des cours les tas de fumier infestés, la bergerie est désinfectée à la chaux après chaque traitement, on change les pâturages de temps à autre et le foin est toujours donné dans des râteliers pour qu'il n'adhère pas au fumier. Enfin, on évite d'entasser les moutons dans la bergerie ou de les faire pourchasser par des chiens.

L'ÉTAT DES CULTURES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC—Fin de juin.

Rapport de la section de la Statistique agricole, Service de l'Économie rurale de Québec.

Sommaire pour la province de Québec.

En général les conditions de toutes les cultures sont normales et la température est généralement favorable à la végétation. La fenaison est commencée dans l'ouest de la province et les travaux sont retardés par les fréquentes averse. La première coupe du trèfle en vue de la production de la graine est à peu près terminée dans la région de Montréal. On rapporte des dommages locaux assez étendus par les insectes dans les potagers et les plantes-racines. Cependant dans les centres de production organisés la lutte contre les insectes se poursuit effectivement. On rapporte des dommages locaux par la grêle dans la vallée du Richelieu.

EXPLOITATION ANIMALE

La vente des agneaux en mai et juin

Par A. A. MacMILLAN, Services de campagne, Division de l'Industrie animale, Ottawa.

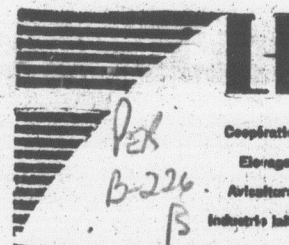
En mai les agneaux de printemps précoces ont obtenu jusqu'à \$12.00 les cent livres, démontrant ainsi la place importante que la viande d'agneaux occupe dans le commerce du détail au Canada. Pendant l'hiver le prix des agneaux engraisés dans les parcs est monté d'un minimum de 7 cents la livre au commencement de janvier, à un maximum de \$10.50 les cent livres pendant les deux premières semaines de mai.

L'offre d'agneaux dans les boucheries et les magasins de détail au Canada a été sur une base plus régulière en 1934 qu'en toute autre année précédente. La qualité de ces agneaux fraîchement abattus est évidemment pour beaucoup dans l'accroissement de la demande.

Dans l'Est du Canada l'offre d'agneaux précoces paraît être un peu supérieure à celle des années précédentes; c'est parce que les bons prix offerts ont encouragé les cultivateurs à donner plus de soin à la préparation de ces animaux pour le marché. Nous avons également la preuve que les cultivateurs surveillent les prix du marché et vérifient les poids de près. Dès que les agneaux ont atteint le poids voulu, ils sont enlevés du troupeau et expédiés au marché par charges de camion; ce service permet maintenant aux cultivateurs de vendre les agneaux séparément aussi bien que par groupe.

Pendant les deux mois qui vont suivre, la demande de viande d'agneau ne cessera d'augmenter à cause des touristes, des conventions et du fait que la population se tourne naturellement vers les viandes plus légères et plus saines pendant l'été. La plupart des centres de tourisme achèteront des agneaux abattus sur la ferme, surtout lorsque ces centres sont situés au milieu d'un centre d'élevage. Le manque de pluie a nui aux pâturages dans l'ouest et le centre de l'Ontario et a causé une liquidation d'agneaux légers et non à point en juin. Ces agneaux ont exercé un effet déprimant sur les prix, mais le marché se raffermira dès que la qualité s'améliore. Nous conseillons aux cultivateurs de vérifier les poids soigneusement. Qu'ils n'expédient jamais d'agneaux pesant moins de soixante-dix livres sur la ferme. A mesure que la saison s'avance un poids de 80 livres est encore préférable à 70 livres.

Les pluies qui ont été générales dans tout l'Est du Canada ont fait un grand bien aux pâturages et il y a tout lieu de croire que le prix et la qualité des agneaux iront en s'améliorant. Les prix devraient monter si les ventes sont faites prudemment. Il faut cependant s'attendre à un fléchissement à mesure que la saison s'avance et que la quantité d'agneaux offerte augmentera. La situation générale de l'agneau, en autant qu'on peut en juger, soutient bien la comparaison avec celle des autres viandes et cette situation favorable devrait se maintenir tout l'été.



D'une semaine à l'autre

ON peut prévenir les pertes de qualité du fumier de ferme avant de litière, de planchers impropres, de citernes recouvertes, etc., tant le fumier en terre aussi rapidement que possible.

LES ministères fédéral et provincial de l'Agriculture seront représentés dans le bureau des Commisaires de l'Exposition provinciale de Québec. MM. J.-A. Ste-Marie, régisseur de la ferme expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, et Adrien Morin, Service de l'Industrie animale.

Les travaux préparatoires sont en cours avec beaucoup de célérité et nous voyons qu'avec la coopération des groupements, l'exposition du prochain sera couronnée de succès.

LA proclamation des vainqueurs du concours du Mérite Agricole chaque année l'un des événements particulièrement notables de l'exposition provinciale. Comme les années passées l'honorable ministre de l'Agriculture de Québec entend beaucoup d'éclat à cette grande manifestation en l'honneur de la valerie terrienne. Son Excellence le cardinal archevêque de Québec, l'Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'hon. E.-J. Patenaude, le Premier ministre, l'hon. M. Taschereau, l'hon. M. Weir, ministre de l'Agriculture à Ottawa, ainsi que d'autres personnalités ecclésiastiques et civiles seront les invités d'honneur à cette dièse démonstration.

Les juges poursuivent en ce moment leur travail d'inspection chez les éleveurs qui, au nombre de plus de 100, participent au concours 1934. Un superflu d'ajouter que les participants, bien naturellement, naître les champions d'un concours sérieux où les participants sont classés selon leur habileté à exploiter le domaine agricole profitablement. Le jury doit comprendre par là que les men des juges est des plus sérieuses. Celui-ci porte sur tous les détails de la ferme sans exception.

Le diplôme du Mérite Agricole est une sorte de certificat d'exceptionnel que le cultivateur heureux de l'obtenir conserve précieusement bien légitime.



HATEZ-VOUS DE PROFITER

Les lecteurs de ce journal doivent des arrérages d'abonnement et désirent se prévaloir de l'avantage que nous leur offrons en adressant nos factures d'abonnement doivent se régler d'ici le

25 JUILLET PROCHAIN dernier sursis que nous donnons afin d'en accomplir plus grand nombre possible.

L'ADMINISTRATEUR



ON ANIMALE

des agneaux

et juin

LLAN, Services de cam-
a de l'industrie ani-
e, Ottawa.

eaux de printemps pré-
jusqu'à \$12.00 les cent
nt ainsi la place impor-
nde d'agneaux occupe
e du détail au Canada.
le prix des agneaux
es parcs est monté d'un
nts la livre au commen-
er, à un maximum de
ivres pendant les deux
es de mai.

aux dans les boucheries
de détail au Canada a
plus régulière en 1934
tre année précédente.
es agneaux fraîchement
emment pour beaucoup
ment de la demande.
du Canada l'offre d'a-
paraît être un peu supé-
es années précédentes;
les bons prix offerts ont
tivitateurs à donner plus
paration de ces animaux
Nous avons également
cultivateurs surveillent
ché et vérifient les poids
que les agneaux ont
voulu, ils sont enlevés
expédiés au marché par
ion; ce service permet
aux cultivateurs de ven-
séparément aussi bien

deux mois qui vont sui-
de viande d'agneau ne
enter à cause des tou-
entions et du fait que la
urne naturellement vers
s légères et plus saines
La plupart des centres
chèteront des agneaux
ferme, surtout lorsque
t situés au milieu d'un
e. Le manque de pluie
rages dans l'ouest et le
ario et a causé une liqui-
aux légers et non à point
agneaux ont exercé un
t sur les prix, mais le
rmit dès que la qualité
us conseillons aux culti-
fier les poids soigneuse-
n'expédient jamais d'a-
moins de soixante-dix
rme. A mesure que la
un poids de 80 livres est
le à 70 livres.

ai ont été générales dans
Canada ont fait un grand
ages et il y a tout lieu de
prix et la qualité des
en s'améliorant. Les prix
er si les ventes sont faites
Il faut cependant s'atten-
issement à mesure que la
ce et que la quantité
te augmentera. La situa-
de l'agneau, en autan
juger, soutient bien la
ec celle des autres viandes
ion favorable devrait se
l'été.

raîne est à peu près termi-
ion de Montréal. On rap-
pages locaux assez étendus
s dans les potagers et les
Cependant dans les cen-
on organisés la lutte contre
oursuit effectivement. On
dommages locaux par la
ille d'un Richelieu.



Volume XXII—Henri Gagnon, Président,

QUÉBEC 19 JUILLET 1934

Frs Fleury, Gérant,—Numéro 29

D'une semaine à l'autre

ON peut prévenir les pertes de fertilité du fumier de ferme en se servant de lièvre, de planchers imperméables, de citernes recouvertes, et en mettant le fumier en terre aussi rapidement que possible.

LES ministères fédéral et provincial de l'Agriculture seront représentés dans le bureau des Commissaires de l'Exposition provinciale de Québec par MM. J.-A. Ste-Marie, régisseur de la ferme expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, et Adrien Morin, chef du Service de l'Industrie animale à Québec.

Les travaux préparatoires sont poussés avec beaucoup de célérité et nous entrevoyons qu'avec la coopération de tous les groupements, l'exposition de septembre prochain sera couronnée de succès.

LA proclamation des vainqueurs du concours du Mérite Agricole constitue chaque année l'un des événements particulièrement notables de notre Exposition provinciale. Comme par les années passées l'honorable ministre de l'Agriculture de Québec entend donner beaucoup d'éclat à cette grande manifestation en l'honneur de la noble chevalerie terrienne. Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'Hon. E.-J. Patenaude, le Premier ministre, l'hon. M. Taschereau, ainsi que l'hon. M. Weir, ministre de l'Agriculture à Ottawa, ainsi que d'autres personnalités ecclésiastiques et civiles, seront les invités d'honneur à cette grandiose démonstration.

Les juges poursuivent en ce moment leur travail d'inspection chez les fermiers qui, au nombre de plus de cent, participent au concours 1934. Il semblerait d'ajouter que le public est anxieux, bien naturellement, de connaître les champions d'un concours aussi sérieux où les participants sont appréciés selon leur habileté à exploiter un domaine agricole profitablement. Le lecteur doit comprendre par là que l'examen des juges est des plus sérieux et que celui-ci porte sur tous les départements de la ferme sans exception.

Le diplôme du Mérite Agricole représenté de ce fait un certificat de mérite exceptionnel que le cultivateur assez heureux de l'obtenir conserve avec une fierté bien légitime.



HATEZ-VOUS D'EN PROFITER

Les lecteurs de ce journal qui doivent des arrérages d'abonnement et désirent se prévaloir de l'avantage que nous leur avons offert en adressant nos factures d'abonnement doivent se hâter de régler d'ici le

25 JUILLET PROCHAIN
dernier sursis que nous accordons afin d'en accommoder le plus grand nombre possible.

L'ADMINISTRATION.

Faisons-le plutôt pour les nôtres

Plein de bon sens cet article de notre confrère de l'Événement ou sujet d'un appel qu'aurait lancé le Prince de Galles, en faveur de l'établissement, en Angleterre, de fermes-école où l'on préparerait avec soin les enfants anglais à l'émigration. Le confrère s'exprime ainsi:

"Les journaux anglais publient avec grand déploiement d'art typographique un appel du Prince de Galles en faveur de fermes-école où l'on préparerait avec soin les enfants anglais à l'émigration. C'est admettre qu'ils sont de trop en Angleterre, et que leur patrie n'a rien de mieux à leur ménager que l'exil. Sans doute, si le Canada doit un jour, de gré ou de force, recevoir quelques dizaines de mille de ces malheureux, il vaut mieux, au point de vue canadien, qu'ils soient prêts à vivre de l'agriculture. Mais l'on sait que l'agriculture n'enrichit actuellement personne en notre pays. Et si l'avenir doit apporter quelque réconfort à la classe la plus nombreuse de la nation canadienne, il conviendrait d'assurer à ses propres enfants les avantages qu'on prétend donner aux enfants deux fois abandonnés par leurs

parents et par leur patrie, enfants au sort malheureux desquels le Prince de Galles veut bien s'intéresser. Par l'éducation familiale qu'ils reçoivent et par l'instruction pratique qu'on peut leur donner, par leur rusticité et leurs qualités ataviques, par leurs aspirations même, les fils de nos agriculteurs seront toujours les colons les plus désirables que nous pourrions placer sur nos terres inoccupées. De tous les projets et les subsides que l'Angleterre vote pour se débarrasser, à nos dépens, de son trop plein de population, nous devons tirer une leçon de prévoyance et d'énergie nationales. Prenons la ferme résolution de résister à toute politique d'immigration que Londres et ses suppôts voudraient nous imposer. Préparons-nous à mieux servir les intérêts de la race en prévenant l'émigration de nos enfants les plus courageux. Soyons certains que, chaque fois qu'il entre un étranger en ce pays, fût-ce un orphelin anglais, il prend la place d'un enfant du sol et vient aggraver tous nos problèmes. La politique d'émigration britannique va à l'encontre des intérêts nationaux des Canadiens."

L'industrie laitière au Royaume-Uni

Au retour du voyage qu'il a fait en Europe à l'occasion du congrès mondial d'Industrie laitière tenu cette année à Rome, notre commissaire d'industrie laitière canadien, M. J.-F. Singleton, a fait certaines déclarations qui ont une signification toute particulière pour nous, en raison du fait que le marché anglais est considéré comme le plus important que nous ayons pour nos beurres et fromages.

Il est heureux de constater, ainsi que le lecteur le notera, que nos méthodes de classification sont hautement approuvées par l'acheteur et le consommateur anglais. Quant à la qualité du fromage canadien, il est particulièrement heureux de noter qu'elle est bien appréciée, parce que satisfaisante au point que les importateurs n'ont aucune recommandation à faire en vue de son amélioration.

Certaines mesures adoptées par le gouvernement britannique en ce qui concerne l'écoulement du lait produit au Royaume-Uni, la production moyenne par vache ayant été considérablement augmentée, peuvent influencer considérablement ce marché. Depuis sept ans, la production moyenne de lait par vache a augmenté de 750 lbs., d'où un surplus de lait pour la vente estimé à 20% durant l'hiver et à 40% durant l'été.

Etant donné les difficultés auxquelles a donné lieu l'écoulement de ce surplus de production il a été construit et l'on continue d'établir, dans le nord de l'Angleterre, de nouvelles fromageries pour résoudre ce problème de surproduction locale.

Nous reproduisons textuellement à titre documentaire le rapport de M. J.-F. Singleton en ce qui a trait à cette

nouvelle initiative de la Commission du Commerce de lait britannique:

"Le lait employé pour la fabrication du fromage dans les fromageries anglaises est sous le contrôle de la Commission du Commerce du lait, mais le lait converti en fromage sur les fermes échappe à ce contrôle, aussi une bonne partie du lait qui servait à la fabrication du fromage sur les fermes est passé sous le contrôle de la Chambre du Commerce du lait. Pour encourager la production du fromage le Gouvernement anglais se propose actuellement de prêter à cette Commission \$7,500,000 afin de stabiliser, à partir d'aujourd'hui jusqu'au 31 mars 1935, le prix du lait pour la fabrication du fromage à 5d (10 cents) le gallon en été et à 6d (12 cents) le gallon en hiver. Le Gouvernement anglais se propose également de prêter une autre somme d'argent pour stabiliser aux mêmes niveaux les prix du lait pour la fabrication du fromage pendant l'année finissant en 1936. Si, à cette époque, la valeur du lait pour la fabrication du fromage a atteint un niveau qui dépasse quelque peu le prix stabilisé que nous venons de mentionner, la Commission doit se faire rembourser ce prêt, mais si le commerce du fromage n'a pas alors fait de progrès suffisant pour faire monter la valeur du lait à un niveau suffisamment élevé, le prêt ne doit pas être remboursé et devient un subside direct.

"Le beurre et le fromage arrivent en quantités plus grandes que jamais sur les marchés du Royaume-Uni et tant que les approvisionnements domestiques et importés resteront aussi considérables qu'ils le sont actuellement, il est difficile que le marché puisse enregistrer des hausses tant soit peu appréciables."

CHOSSES D'UN AUTRE SIECLE

Ce que les vieux lisaient

Utilité de la sciure de bois

La sciure de bois est une matière végétale, et par conséquent elle ne peut manquer d'entrer avec profit dans la composition des fumiers d'étable. On emploie avec avantage les feuilles sèches, les genêts, les bruyères et autres débris de végétaux: pourquoi les sciures ne joueraient-elles pas le même rôle?

Le meilleur système consiste donc à mettre la sciure de bois sous les animaux, en la mélangeant avec la paille; elle s'imprègne alors de purin, elle se décompose peu à peu, et constitue par conséquent ainsi un excellent engrais qui se trouve dans les meilleures conditions d'assimilation pour les plantes.

La sciure et particulièrement celle provenant des bois résineux, agit d'un côté comme élément fertilisant, et de l'autre elle contribue à l'assainissement des étables. C'est là du moins ce qui a été constaté par tous ceux qui en ont fait usage jusqu'à ce jour. Les vaches dans la litière desquelles on mélange de la sciure de sapin ne prennent jamais des enfures du pis, maladie très commune après le vêlage, et qui cause une grande perte de lait, c'est aussi un excellent préservatif de l'enflure de la mamelle des vaches.

Les porcs prennent souvent une maladie à laquelle on donne le nom de *mal des jambes*: on guérit ordinairement ce mal en plaçant des branches de sapin sous l'animal, et en lui frictionnant les jambes avec de l'essence de térébenthine. La sciure de bois de sapin employée comme litière pour les porcs donnerait peut-être les mêmes résultats; c'est un essai à faire.

Dans tous les cas il faut bien se garder de laisser perdre la sciure de bois, car cette sciure contient, comme le bois lui-même, une assez forte quantité de sels alcalins qui font presque toujours défaut dans le fumier d'écurie, ou qui ne s'y trouvent pas en assez grande quantité. Et puis, comme nous l'avons déjà dit, le bois fournit des éléments organiques précieux.

Gazette des Campagnes, 10 juin, 1868.



Nous coupons le dollar en deux!

Tous les abonnés qui règlent leur abonnement dans les 30 jours suivant la date d'expiration GAGNENT DU 50%

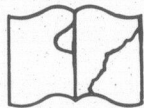
en se prévalant de notre prix spécial d'abonnement

50c PAR ANNEE

et peuvent s'acquitter de leur arrérage au même taux, tous ceux qui régleront avant

LE 25 JUILLET

L'ADMINISTRATION.



D'une semaine à l'autre

LA CHARDON du Canada n'est pas une plante indigène au Canada. Il est d'origine européenne.

TOUTES les formes d'engrais azotés stimulent la croissance de l'herbe aux dépens de celle du trèfle.

LAZOTE qui stimule la végétation des plantes, perd bientôt sa puissance, s'il n'est fortifié avec des phosphates et de la potasse, spécialement les premiers.

LAVOINE est la céréale la plus importante pour l'alimentation des bestiaux, mais la balle d'avoine fait un très mauvais aliment parce qu'elle est indigeste et ne contient environ que 3 pour cent de protéine et plus de 30 pour cent de fibre.

LES moutons aident à supprimer la carotte sauvage dans les pâturages. Le meilleur moyen de tenir cette mauvaise herbe en échec est d'adopter un assolement régulier et de biner parfaitement. La carotte sauvage se répand dans les districts à graine de trèfle de l'Ontario, et c'est un fléau le long des routes, dans les lieux incultes et les vieilles prairies.

LES recherches agricoles ont démontré que la jeune herbe qui est riche en protéine, en sucre, en fécule et en principes minéraux, contient aussi de la carotène qui, dans le corps de l'animal, produit la vitamine A. Cette vitamine stimule la croissance des animaux de la ferme, aussi bien que celle de l'homme, et augmente la résistance aux maladies.

JE sais que rien ne vaut mieux que de labourer la terre avec une paire de bœufs pendant le milieu du jour en été, qu'il s'agisse de faire remonter les mauvaises herbes et le chiendent à la surface pour les faire faner par la chaleur, ou d'exposer la terre elle-même aux rayons brûlants du soleil. (Xénophon dans son livre "L'Economiste", 434-355 avant J. C.)

LASSOCIATION canadienne des Producteurs de Semences compte déjà trente années d'existence; nous apprenait son président, M. le professeur R. Summerby, du Collège Macdonald, à l'occasion du congrès annuel de cette société, qui a été tenu conjointement avec la réunion des Agronomes canadiens. M. Summerby a fait une revue détaillée des multiples activités de cette organisation canadienne qui recrute des producteurs dans toutes les provinces.

La Société doit beaucoup de ses succès à la coopération de la section fédérale des Semences. C'est par le service d'inspection établi par ce département qu'il a été possible de maintenir la qualité de nos diverses variétés de grains de semences.

Station expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

Troisième arrosage des patates.

Pour faire suite aux recommandations données dans nos dernières lettres sur les premiers arrosages des patates, nous expliquons ici la façon de bien accomplir un troisième arrosage. Cet arrosage ne presse pas d'être fait tant qu'il ne s'est pas écoulé de 10 à 15 jours après qu'on a opéré le deuxième et tant qu'une bonne pluie n'est pas venue laver les dépôts de substances empoisonnantes qui étaient logés sur les plantes.

Lors de cet arrosage la bouillie bordelaise doit être appliquée en dessus et en dessous des feuilles sous forme de brume ou de brouillard. La pulvérisation doit être faite avec une bonne pression afin de couvrir toute la plante tout en tenant les bœcs à une distance suffisante des plantes pour ne pas immobiliser le jet à la même place. Les bœcs doivent toujours être disposés à la moitié de la hauteur de la plante à 15 ou 18 pouces de cette dernière, légèrement inclinés vers le sol et toujours à angle droit avec le rang.

S'il arrivait que la bouillie bordelaise soit lavée par une pluie une demi-heure ou une heure après son application, il vaudrait mieux répéter cette application aussitôt que possible, puisque l'effet de la bouillie serait complètement détruit.

Avantages du labour d'été

Le labour d'été, suivi de disques ou de hersages périodiques jusqu'à l'automne, apportera une préparation convenable au sol qui doit être mis en culture sacrée l'an prochain, c'est-à-dire que les travaux de sarclage en seront considérablement diminués.

Le labour pour être efficace doit être

fait à la fin de juillet et au plus tard au commencement d'août. Il doit être fait plat et sur une épaisseur de trois pouces seulement. Sur une prairie on le fera aussitôt que le foin sera enlevé alors que l'herbe est encore bien rase. Le guéret doit être bien fermé surtout aux endos et afin de mieux le tasser encore on passera un rouleau lourd dès qu'il sera complété.

Le premier disquage est généralement fait quand l'herbe commence à envahir le terrain et il faut éviter de le pratiquer trop profondément afin de ne pas détourner le labour. Après que ces deux premières opérations ont été accomplies, on herse ou on disque à tous les huit ou dix jours jusqu'à la fin de septembre.

La rentrée des foins

Dans plusieurs districts, on a déjà commencé les foins et certains cultivateurs ont grand'hâte de voir toute la récolte de foin engrangée et par là délaissent souvent des soins importants.

Qu'on se rappelle bien que le foin fané de bonne heure présente toujours l'inconvénient d'un séchage difficile. Il faut donc le laisser sur le champ assez longtemps pour ne pas l'engranger trop frais et afin d'éviter le gaspillage par le chauffage, surtout si c'est du foin de trèfle.

Afin de contrôler la combustion spontanée, parfois bien redoutable, on recommande de saler le foin lors de la mise en tasserie. C'est toujours une mauvaise économie que de s'abstenir de l'emploi du sel puisqu'en outre de s'exposer aux dangers de la combustion spontanée on prive les animaux au cours de l'hiver d'un ingrédient grandement apprécié par le goût qu'il grande au foin et par la saveur qu'il y ajoute.

Produits laitiers Canadiens

Les nouveaux règlements sur l'industrie laitière interdisent l'emploi de déclarations trompeuses ou exagérées touchant un produit laitier quelconque, que ces déclarations soient faites dans une réclame ou sur le paquet même. Et naturellement il est aussi illégal de vendre, d'offrir ou d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession des produits laitiers qui ont été l'objet de déclarations fausses, trompeuses ou exagérées. Les règlements sont très précis. Il faut que la description du produit soit fidèle et exacte. Par exemple, pour le beurre, la qualité exacte doit être indiquée aussi bien dans la réclame ou annonce que sur les emballages ou paquets. Si l'on trouve en possession d'un marchand de détail du beurre qui est d'une qualité inférieure à celle qui est indiquée sur l'emballage le marchand de détail enfreint aux règlements par le fait même qu'il a en sa possession du beurre dont la catégorie est faussement indiquée. Les catégories régulières pour le beurre de beurrierie sont les suivantes: "Première Catégorie", "Deuxième Catégorie", "Troisième Catégorie" et "Sans Catégorie". Le marquage sur les paquets ou les pains de beurre doit donner une description fidèle et exacte de la qualité du beurre. L'apposition des catégories sur les paquets de beurre est facultative, sauf dans ces provinces qui ont adopté une loi autorisante.

APRES plusieurs années de production croissante, la récolte de tabac au Canada en 1933 a été réduite de près de 25 pour cent par comparaison à celle

de 1932. Cette diminution portait principalement sur le tabac jaune clair, le Burley dans l'Ontario et les tabacs à pipe dans le Québec.

D'une semaine à l'autre

A la fin du congrès le professeur Summerby a été réélu président. Le Dr George H. Clark, Commissaire fédéral des Semences, est président honoraire de l'Association.

Les délégués au bureau de direction nommés par les ministères de l'Agriculture provinciaux sont: W. H. MacGregor pour l'Île Prince-Edouard; Kenneth Cox, Station expérimentale de Nappan, N. E.; O. C. Hicks pour le N.-Brunswick; Paul Méthot, pour Québec; W. J. Squirrell, du Collège d'Agriculture de Guelph pour la province d'Ontario; G. P. McRostie, pour le Manitoba; S. H. Vigor, Regina, Sask.; Hon. F. S. Gridale, ministre de l'Agriculture de l'Alberta et Cecil Vice pour la Colombie Britannique.

Les directeurs nommés par la Société sont: E. L. Eaton, Truro, N. E.; J.-A. Ste-Marie, Ste-Anne de la Pocatière, Qué.; Edward H. Wallace, Bell's Corner, Ont.; W. C. Barrie, Galt, Ont.; F. L. Dickson, Winnipeg; F. W. Townley, Smith, Lashburn, Sask.; H. G. Menfeld, Codette, Sask.; P. J. Rock Morrin, Alta.; J. H. B. Smith, Wolf Creek, Alta., et Fred J. James, Duncan, B. C.

LES habitants de l'Alabama, à ce que nous apprennent les journaux, venaient d'élever un monument au charançon dans de curieuses circonstances. Selon la nouvelle, cet insecte dévorait les récoltes. Les habitants mirent tant de zèle à lutter contre cette menace qu'ils obtinrent des récoltes dix fois plus belles qu'avant l'invasion. Et voilà pourquoi cet ennemi a conquis des droits à la reconnaissance de ces habitants.

Les cultivateurs qui ont fait la lutte aux vers blancs qui ont massacré tant de nos récoltes songeront-ils à en faire autant en l'honneur du hanneton?

LEVENEMENT rapportait la semaine dernière la nouvelle suivante qui démontre ce qu'on peut attendre de la coopération en agriculture quand on sait y recourir.

La coopération agricole vient de prouver de nouveau sa grande utilité dans le comté de Bellechasse. Les cultivateurs de Saint-Michel, de la Durantaye et de Saint-Vallier ont expédié, depuis la semaine dernière, plusieurs chars de fraises sur le marché de Montréal. Ce commerce rapportera environ \$20,000. C'est la coopération de La Durantaye qui a pris cette initiative. Comme on le sait la saison des fraises est pratiquement finie à Montréal lorsqu'elle commence à peine à Québec. La tentative a donc été couronnée de succès. M. L.-P. Roy, directeur des Services au Ministère de l'Agriculture, a manifesté beaucoup de satisfaction à l'occasion de cette belle réussite.

Un brin de ficelle n'offre que peu de résistance, mais réunissez-en des centaines, tressez-les bien serrés ce sera bien différent. Voilà l'exemple que nous donnent les producteurs de petits fruits du comté de Bellechasse.

LES au

C'EST à l'amabilité et à la sans égales de la gracieuse ne du Manoir de Repentigny, q ciers, directeurs et membres de tion provinciale des Eleveurs Holsteins, au nombre de qu environ, doivent les agréables bien vite passés en aussi aim sur l'un de nos domaines s onte aux années les plus au Canada.

En 1647, par décret daté de la Nouvelle-France, ainsi chure artistique que nous d A.-B. Colville, cédait à l'ami tigny, venu au Canada avec une étendue de 800 arpents en admirer encore d'imposants v taine d'arpents du coquet villa sillonné par une coquette pet lantes égayent ce que nous c sites les plus enchanteurs de c

Le grand Manoir de Rep nant, bien que rafraîchi et Mme Colville, n'a rien perdu cieuse construction, bientôt nous de beaux souvenirs de la

Jean-Baptiste Le Gardeur l'amiral Pierre Le Gardeur



Quelques sujets H choix à l'entrée du Repentigny, propri Colville.

seigneurie. Il y érigea la pre tation, construction très ru en bois rond, mesurant tren front.

Jean-Baptiste épousa à 1656? Marguerite, fille du Nicolet, intrépide explorat alliance fut bénie par le rôme Lalemant, Jésuite. vvd Père Lalemant dont inscrit en lettres d'or au n canadien. De cette union vingt-deux enfants dont sep la vie sur les champs de b sauver la colonie si fréquen nacée alors par les hordes ir Les MM. de Beauharnois ont rapporté dans le temp J.-Bte Le Gardeur, qu'elle f trice au pays des industries du filage de la laine et du métier, industries domestiq Province est particulièrement jour'hui.

Jean-Baptiste Le Gardeur

Vous

économisez

50c

en payant votre abonnement à l'échéance ou dans les trente jours qui suivent.

Utilisez le coupon d'abonnement à votre disposition.

(Voir dernière page)



LES ELEVEURS DE HOLSTEINS au manoir de Pierre Le Gardeur de Repentigny

C'EST à l'amabilité et à la générosité sans égales de la gracieuse châtelaine du Manoir de Repentigny, que les officiers, directeurs et membres de l'Association provinciale des Eleveurs de bovins Holsteins, au nombre de quatre cents environ, doivent les agréables moments,

bien vite passés en aussi aimable compagnie, le 5 juillet dernier sur l'un de nos domaines seigneuriaux dont l'établissement remonte aux années les plus reculées de la colonie française au Canada.

En 1647, par décret daté de Paris, le 16 avril, la Compagnie de la Nouvelle-France, ainsi que nous le lisons dans une brochure artistique que nous devons à la gracieuseté de Mme A.-B. Colville, cédait à l'amiral Pierre Le Gardeur de Repentigny, venu au Canada avec Monsieur de Montmagny en 1636, une étendue de 800 arpents en épaisse forêt, dont nous pouvons admirer encore d'imposants vestiges, domaine sis à une trentaine d'arpents du coquet village de Mascouche, dans un vallon sillonné par une coquette petite rivière dont les eaux gazouillantes égayent ce que nous croyons être aujourd'hui l'un des sites les plus enchanteurs de ce coin de province.

Le grand Manoir de Repentigny, tel qu'on le voit maintenant, bien que rafraîchi et minutieusement entretenu par Mme Colville, n'a rien perdu de son style primitif. Cette précieuse construction, bientôt trois fois séculaire, évoque en nous de beaux souvenirs de la splendide histoire de notre pays.

Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, né en 1632, fils de l'amiral Pierre Le Gardeur, fut le premier à s'établir sur la

Officiers, directeurs et membres de l'Association provinciale des éleveurs sont les hôtes de la châtelaine du Manoir, Mme A.-B. Colville. — Une relique coloniale précieusement conservée. — Journée récréative, instructive et profitable pour tous. — Distribution de nombreux prix de haute valeur. — Résolution approuvant le travail de la Commission d'Industrie laitière de Québec.



M. ED. HOULE,
Président Ass. provinciale
des éleveurs de Holsteins
de Québec

acheté en 1930 le Manoir et la magnifique ferme située de l'autre côté de la route régionale. C'est à Mme Colville que nous devons la restauration du Manoir et des dépendances et nous lui savons gré d'avoir respecté, dans tous ses détails, l'architecture ancienne qui

fait de cette construction une précieuse relique du passé.

Les éleveurs de Noir et Blanc, venus de tous les districts de la Province ont été l'objet de multiples attentions de la part de Mme A.-B. Colville qui a présidé elle-même cette journée agricole assistée du gérant de la ferme, M. Fred B. Hampton. Mme Colville a convié les directeurs, les conférenciers et autres invités d'honneur à sa table et ouvert toutes grandes, aux visiteurs, les portes du vieux Manoir et des dépendances.

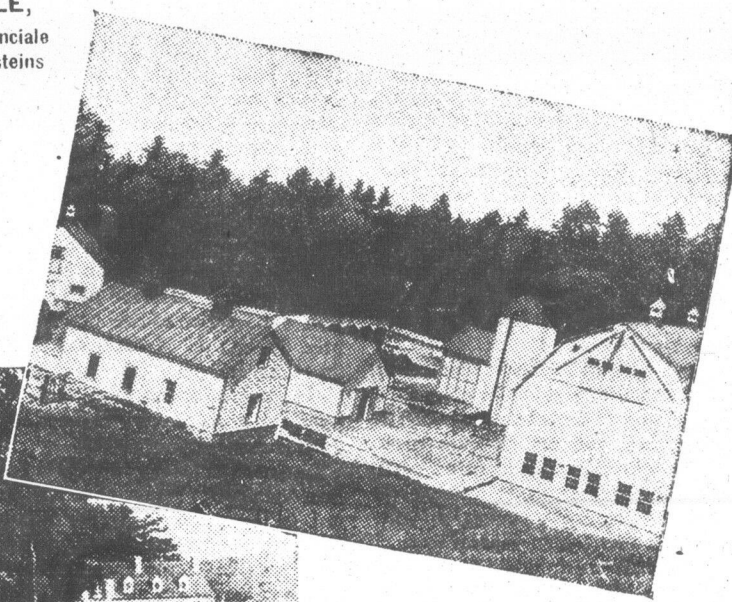
Une température tout à fait clémente a permis aux congressistes d'admirer dans toute leur splendeur les beautés d'un coin de chez nous, où la nature semble se complaire à parer de ses plus beaux atours ces reliques d'un passé qui nous est particulièrement cher, et encore plus à une époque de fêtes historiques comme cette année où l'on ne parle que des fondateurs, des missionnaires et des intrépides gentilshommes venus d'outre-mer défricher, évangéliser et peupler ce sol d'Amérique.

M. R.-P. Charbonneau a présidé à l'exécution du programme comprenant conférences, démonstrations, concours, lunch champêtre, amusements et tirage de prix de présence.

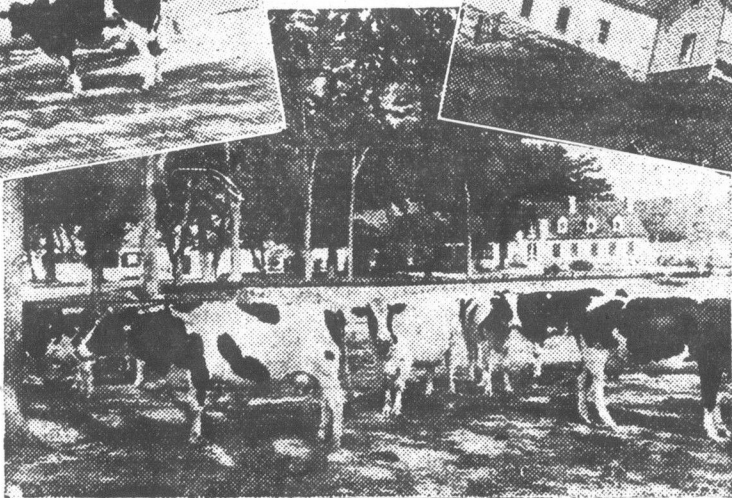
M. Ed. Houle, de Nicolet, président de l'Association pro-



Quelques sujets Holsteins de choix à l'entrée du Manoir de Repentigny, propriété de Mme Colville.



Les bâtiments de ferme érigés par Mme A. B. Colville sur la ferme "Le Manoir".



Une partie du troupeau et une vue du Château à l'arrière plan.

seigneurie. Il y érigea la première habitation, construction très rudimentaire en bois rond, mesurant trente pieds de front.

Jean-Baptiste épousa à Québec, en 1656? Marguerite, fille du sieur Jean Nicolet, intrépide explorateur. Cette alliance fut bénie par le Revd Père Jérôme Lalemant, Jésuite, oncle du Revd Père Lalemant dont le nom est inscrit en lettres d'or au martyrologe canadien. De cette union naquirent vingt-deux enfants dont sept perdirent la vie sur les champs de bataille pour sauver la colonie si fréquemment menacée alors par les hordes iroquoises.

Les MM. de Beauharnois et Raudot ont rapporté dans le temps de Mme J.-Bte Le Gardeur, qu'elle fut la fondatrice au pays des industries domestiques du filage de la laine et du tissage au métier, industries domestiques dont la Province est particulièrement fière aujourd'hui.

Jean-Baptiste Le Gardeur fut un

grand soldat. Il demeura sous les armes jusqu'en 1702. A cette date il vint définitivement habiter la seigneurie de Repentigny.

Ce vaste domaine est resté en possession des descendants en ligne directe de la famille Le Gardeur jusqu'en 1763, date de la prise de possession du pays par l'Angleterre. Pierre Jean-Baptiste, François-Xavier Le Gardeur, arrière-petit-fils de l'amiral Pierre Le Gardeur, nommé gouverneur d'une possession française vendit le domaine à sa belle-sœur, épouse de Louis Le Gardeur, Marie-Madeleine Chaussegros de Léry. Cette dernière étant allée rejoindre son mari, gouverneur au Sénégal le vendit à son tour, (de là date la possession du Manoir par un Anglais, pour la première fois), au colonel Gabriel Christie qui l'habita jusqu'en 1785. La seigneurie passa par la suite à M. Jacob Jordan.

En 1793, M. Pierre Pangman en devint possesseur, deux ans plus tard le propriétaire décide de construire deux ailes afin de compléter le Manoir tel que nous le trouvons aujourd'hui.

Les notes ne précisent pas à quelle date une construction attenante à la première et d'environ une cinquantaine de pieds de longueur fut érigée. Nous comprenons que c'est avant la transaction De Léry-Christie.

La famille Pangman demeura à St-Henri de Mascouche jusqu'en 1881, date où le seigneur Henry Pangman fut tué dans un accident de chemin de fer survenu à St-Lin. Par testament celui-ci avait légué tout le domaine à Monseigneur l'évêque de Joliette.

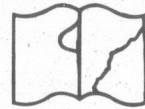
Le domaine fut alors divisé en deux parties entre les frères Calixte et Uldéric Corbeil. C'est de M. Uldéric que la châtelaine actuelle, Mme Colville a

vinciale, W. L. Carr président de l'Association Holstein-Friesian du Canada ainsi que le directeur de la propagande M. R. B. Faith, attaché au bureau chef de l'Association à Brantford, Ont., ont adressé la parole avec M. le professeur Toupin, d'Oka et M. Anthime Charbonneau, agronome régional du district Joliette-l'Assomption.

Par ailleurs, MM. C. Goodhue, gérant de la ferme Raymondale et le professeur R. Ness, du collège Macdonald et R.-P. Charbonneau, qui tenait le rôle d'interprète français ont présidé respectivement à la démonstration sur les sujets du troupeau Holstein du Manoir indiquant les particularités du véritable type Holstein et un concours de présentation et comment conduire des animaux aux expositions, auquel plusieurs jeunes cultivateurs ont pris part.

Quatre prix furent adjugés aux gagnants de ce concours dans l'ordre suivant:

(suite à la page 289)



Les éleveurs de Holsteins

(suite de la page 288)

- 1.—Médaille d'or offerte par Dupuis Frères, Ltée de Montréal, méritée par M. Marcel Daoust, St-Hermas.
- 2.—Bon de \$3.00 offert par Swedish Separator, Montréal, gagnée par Norman Goodhue, Vaudreuil.
- 3.—Bon de \$3.00 offert par la maison H. L. Déry, grainetier, Montréal, adjugé à Gaston Laframboise, Ste-Scholastique.
4. Bon de \$3. présenté par W. H. Perron, grainetier, Montréal, gagné par M. Noel Marien, Cabane Ronde.

Le dîner fut pris sur les parterres de la ferme sous une tente disposée au centre pouvant accommoder tous les visiteurs à qui Mme Colville offrit les breuvages et la crème à la glace.

M. Ed. Houle, accompagnée de Mme R.-P. Charbonneau, M. et Mme W. L. Carr, les directeurs et invités d'honneur furent conviés à la table de la châtelaine du Manoir qui présidait le dîner béni par M. l'abbé D. Godin, du séminaire Ste-Thérèse.

Les cultivateurs furent invités à visiter le vieux Manoir, toutes les portes en furent grande ouvertes. Cette antique résidence seigneuriale nous rappelle les vieilles habitations normandes dont le style original a été scrupuleusement conservé.

M. Ed. Houle a présidé l'assemblée. Le président de l'Association provinciale des Eleveurs de Holsteins s'est fait l'interprète des pique-niqueurs pour remercier Mme Colville de la gentillesse avec laquelle elle a accueilli les membres de l'association et pour toutes les amabilités qu'elle a eues à leur égard. Les cultivateurs, au même degré que les officiers et autres invités en garderont un aimable souvenir.

Mme Colville qui s'exprime bien dans les deux langues, a souhaité elle-même la bienvenue aux visiteurs, se disant très heureuse que les éleveurs aient aimé leur journée, qu'ils aient apprécié la visite du Manoir, de la ferme et le remarquable troupeau qu'on y voit. La châtelaine veut bien espérer que si jamais les visiteurs éprouvent la nostalgie du vieux Manoir, elle sera bien heureuse de les voir revenir y tenir leur réunion annuelle.

Nous devons résumer les principales idées qui se dégagent des allocutions prononcées, M. W. L. Carr s'est exprimé ainsi:

L'association des Eleveurs de bovins Holsteins compte dans ses rangs des membres sérieux, des cultivateurs qui exploitent leur domaine d'une façon pratique afin d'y trouver une honnête aisance. Ce sont des cultivateurs de progrès et toutes les questions qui se rapportent à l'exploitation rationnelle d'une ferme ou d'un troupeau doivent les intéresser au plus haut point.

Mais comme éleveurs d'une race d'animaux laitiers de haute valeur, comme l'ont fait justement remarquer tous les orateurs, ils ont en plus le devoir d'améliorer le type de cette race laitière, non seulement comme forte productrice, mais aussi comme excellent type au point de vue conformation.

Il ne faudrait pas que par insouciance les éleveurs négligent la sélection des femelles et des géniteurs mâles au point de rétrograder dans cet élevage. Il convenait donc de rappeler aux auditeurs ce que c'est qu'une bonne sélection qui consiste à choisir, dans une race, les individus les mieux qualifiés au double point de vue de conformation et rendement, des reproducteurs aptes à perpétuer les attributs du type dans un trou-

peau, et à les accentuer davantage à chaque génération nouvelle.

M. R. B. Faith, le directeur de la propagande a fait ressortir spécialement ce fait que chez certains éleveurs canadiens, on ne porte pas assez de soin à la sélection des sujets qu'on accouple et il peut en résulter une génération de types Holsteins qui n'ait pas les hautes qualités des animaux qu'élevaient les cultivateurs du pays d'origine de cette race particulière.

Les questions importantes d'alimentation, de contrôle laitier pour le Livre d'Or ont fait l'objet de l'allocution de M. le professeur Gustave Toupin. Nous publierons prochainement le texte d'un travail de cet éminent professeur qui contient de très sages observations sur l'importante question de la production économique du lait.

M. Toupin a félicité les membres de la Commission d'Industrie laitière pour le règlement obligatoire qu'ils viennent de passer, fixant le prix à payer par les commerçants de lait de Montréal et des municipalités avoisinantes, aux producteurs de lait du district de Montréal à \$1.45 le cent livres pour un lait titrant 3.5% de gras. Le professeur Toupin a rendu hommage à Mme Colville et à ses compatriotes fortunés comme elle-même, pour l'intérêt qu'ils portent à l'agriculture. Leur exemple a une salutaire influence sur les éleveurs, et toutes ces fermes de riches cultivateurs amateurs sont considérées comme d'excellentes institutions de propagande pour chaque race d'animaux au Canada.

A l'issue de la réunion, les membres de l'Association des Eleveurs de Holsteins ont passé une résolution approuvant unanimement l'attitude de la Commission dans cette affaire importante du prix du lait et se déclarant satisfaits du règlement passé et encourageant les Commissaires à continuer leurs efforts pour régler ce grave problème, de l'industrie laitière.

La question primordiale de la production des récoltes en vue de mieux nourrir le bétail fut l'un des sujets hautement apprécié par les visiteurs. M. Anthime Charbonneau, agronome régional, en a fait le sujet de son allocution? Mais le conférencier a particulièrement insisté sur le traitement à donner à nos pâturages pour leur faire produire une nourriture plus substantielle aux vaches laitières qui doivent en tirer leur subsistance durant la plus forte période de leur production laitière. Il se conduisit plusieurs essais de fertilisation dans le district de Joliette, l'Assomption et Terrebonne sous la direction de M. l'agronome régional et jusqu'à présent l'amélioration des pâturages sous surveillance et fertilisés est sensible, non seulement comme rendement, mais aussi la qualité de l'herbe s'améliore.

L'agronome a fourni des détails utiles sur les diverses politiques en vigueur au Ministère de l'Agriculture de Québec, et au Service fédéral de l'industrie animale pour aider les cultivateurs à améliorer leurs troupeaux par l'apport de taureaux de race pure.

La journée s'est terminée par des jeux auxquels ont pris part les divers clubs d'éleveurs. Citons spécialement le concours de saut à la corde où le club des éleveurs Laval-Deux-Montagnes a eu raison de l'équipe formée des employés de la ferme Le Manoir.

Chaque membre de l'équipe gagnante reçut un prix de \$1. en argent.

Il y eut également courses pour garçons de moins de 15 ans, de moins de 25 ans et pour adultes.

Permis exigés pour fins commerciales seulement

Dans l'Industrie de la mise en conserve.—Des experts visiteront toutes les fabriques entre le 15 août et la fermeture des routes. 1,000 au lieu de 10,000.— La récolte promet d'être abondante.

ENTREVUE DE L'HON. GODBOUT

Une erreur typographique a fait dire à plusieurs journaux de la Province de Québec, ces jours-ci, que 10,000 permis de fabrication de conserves avaient été émis par le Ministère de l'Agriculture cette année. Ce chiffre comptait un zéro de trop et c'est 1,000 permis qu'il aurait fallu lire.

Pour corriger une fausse impression, l'Hon. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, a voulu rétablir les faits en déclarant ce qui suit aux journalistes: "Nous avons émis à date environ mille permis de fabrication de conserves domestiques pour fins de marché, dont 150 nouveaux, les autres étant des renouvellements des permis de l'an dernier. La Section des Conserves m'informe qu'elle reçoit chaque jour de nouvelles demandes de permis et que le grand total atteindra probablement 500 permis cette année, peut-être 1,600. Ces permis ne sont délivrés qu'aux fabricants de conserves destinées au marché. Les grosses fabriques commerciales qui sont admises à une inspection fédérale, de même que les individus qui ne fabriquent des conserves que pour leur usage personnel, ne sont pas tenues de se procurer ce permis. L'an dernier, nous avons émis un total de 1,450 permis. "Il y aura donc cette année une augmentation de 100 à 150 permis d'après ce que nous pouvons prévoir. Nous avons adopté cette politique dans l'unique but d'assurer la préparation hygiénique des conserves mises sur le marché et d'améliorer leur qualité, et non pas pour intervenir dans la régie interne des petits fabricants. Notre industrie de conserves a fait de grands

progrès depuis quelques années, au point même de susciter l'envie d'autres provinces, et nous voulons lui conserver le terrain conquis. Le seul moyen est de voir à ce que la fabrication de nos conserves soit faite dans des conditions propres à donner entière satisfaction au public consommateur. C'est pourquoi nous faisons, du 15 août à la fermeture des routes, visiter par des experts toutes les fabriques de conserves qui détiennent un permis. Seules ces fabriques sont autorisées à mettre leurs conserves sur le marché sous des étiquettes indiquant leur provenance et la qualité du produit fabriqué. Tous ceux qui offriraient en vente des conserves fabriquées sans permis viendraient en contravention avec la loi et s'exposeraient à des ennuis.

"Nous voulons profiter de l'occasion pour inciter les fabricants qui n'ont pas encore réclamé leur permis à en faire la demande au plus tôt à la Section des Conserves".

Le Ministre de l'Agriculture termina son entrevue en disant:

"Les rapports qui nous parviennent de tous les points de la Province indiquent que la récolte des légumes et des petits fruits sera abondante. C'est dire que la production des conserves sera probablement plus considérable que l'an dernier. Il importe donc de lui assurer un écoulement facile dans le public en prenant les mesures voulues pour que ces conserves offrent les meilleures garanties possibles de qualité et de saveur que l'on se plait à leur reconnaître".

Professeur à l'Institut Agricole d'Oka.

- 3.—\$5.00 en argent, don de M. W. Carr, Prés. Asso. Holstein-Friesian Canada. M. J. Albert, agronome Berthier.
- 4.—\$5.00 en argent, don de M. R. M. Mitchell, gérant de la Compagnie Laval. M. Allan Crutchfield, Huntingdon.
- 5.—\$5.00 en argent, don de MM. Durand et Durand, Entrepreneurs, Mont. M. Elias Tétrault, Richelieu.
- 6.—500 lbs de pain de lin, don de Sherwin-Williams Co., Limited, M. Arm. Legault, Pointe Claire.
- 7.—500 lbs de drèches, don de la Brasserie Wm. Dow, de Montréal. Mme L. D. Delorme, St-Léonard Port Maurice.
- 8.—500 lbs de drèches, don de la Brasserie Dawes de Montréal. M. Boyer, Vaudreuil.
- 9.—Un baril de mélasse, don de la Canada West Indies Molasses, Montréal. M. Emilien Mathieu, Lachenaie.
- 10.—Un rouleau de broche à clôture, don de la Frost Steel & Wire Co., Mont. M. Art. Delorme, St-Léonard de Port Maurice.
- 11.—Bon de \$5.00, don de la Compagnie Massey-Harris de Montréal. M. François Tessier, Ste-Elizabéth.
- 12.—Bon de \$5.00, don de la Compagnie Frost & Wood de Montréal.

(suite à la page 293)

SECTION FEMININE

LES

C'est la saison des impatiences et l'on peut s'étonner de voir la Ligue de Sécurité et les ex-

Que de baigneurs téméraires les plus élémentaires embarcations fragiles et ne

Cet excellent exercice des humanités. A quoi bon veugle et cruel? Que de j quelque sorte les espérances

Les autos fournissent nades où la raison n'est pas dres de tous genres, ne save beaux. C'est la mort ignom la roue glissé; la voie du ch chir. L'essieu se rompt, le fait de fausses manœuvres

Les feux allumés par et sa richesse verdoyante s téméraires parce qu'ils sont lance de leur ange gardien l'attention de ceux qui les raient pu être évitées qui a

Que la préoccupation d dence!



L'inexplicable s'

Un triste cas vient de notoriété; aussi les comme la petite ville, vont-ils gran

On parle de la pauvreté dans tous les cercles qui lui pathiques... et dans les Pour tous, c'est un mystère heur. Et la litanie vole

—Une si bonne enfant! si si jolie! et si instruite! si doigte! si dévouée! si modé guée! si pieuse!

Ses maîtresses, hier en raient comme novice.

—Le bon sujet qu'elle Nous comptons beaucoup savez.

Les dames de sa conn taient toutes le même ver

—Heureux celui qui femme!

Bref, hier encore, tout mait.

Aujourd'hui, tout le m ainsi que sa pauvre mère. une vraie maladie du tris belle enfant. Elle voudr honte et se désolait devant déception.

Que de stupeur! et quel de beaux rêves d'avenir!

Le déshonneur succède et la tristesse à la joie de bi

Dans l'autre camp, a hommes s'intéressent au p

Lui aussi est connu. Lui son auréole.

—Qui aurait cru cela? tel père! si gentil et de s nières! Un vrai fils de fam

tion ne compte donc plus s tion d'un caractère? Com aboutir si vite à la bassess

Quelqu'un fait observer

—Bassesse est peut-être

—Il n'y a point d'autre



SECTION FEMININE

LES ACCIDENTS

C'est la saison des imprudences et par suite, des accidents: les noyades se multiplient et l'on peut s'étonner qu'il n'y en ait pas davantage malgré les efforts de la Ligue de Sécurité et les excellents avis qu'elle donne.

Que de baigneurs téméraires se risquent à la rivière sans prendre les précautions les plus élémentaires! Que d'amiraux en herbe prennent la mer dans des embarcations fragiles et ne savent seulement pas nager!

Cet excellent exercice devrait être obligatoire, pour les hommes instruits, comme les humanités. A quoi bon devenir savant si l'on reste à la merci d'un élément aveugle et cruel? Que de jeunes gens, après un cours brillant, qui matérialisait en quelque sorte les espérances de leurs parents, ont disparu sous une vague!

Les autos fournissent leur large quote-part d'accidents graves. Ces promenades où la raison n'est pas conviée et où conducteurs et passagers, après des désordres de tous genres, ne savent plus même leur nom, sont des pourvoyeuses de tombeaux. C'est la mort ignominieuse dans la boue et le sang: le fossé au dessus duquel la roue glisse; la voie du chemin de fer où l'on néglige de s'arrêter avant de la franchir. L'essieu se rompt, le char capote, les occupants gémissent et le chauffeur affolé fait de fausses manœuvres qui aggravent la situation.

Les feux allumés par d'imprévoyants chasseurs ravagent la forêt canadienne, et sa richesse verdoyante s'épuise par la faute de visiteurs négligents. Les enfants, téméraires parce qu'ils sont ignorants, s'exposent à mille dangers, et malgré la vigilance de leur ange gardien qui écarte les obstacles, le malheur qui rôde déjoue l'attention de ceux qui les surveillent et les saisit au passage. Que d'infirmités auraient pu être évitées qui affligent des vies entières!

Que la préoccupation de nous amuser ne fasse pas taire la plus élémentaire prudence!

COUSINE AVETTE.



L'inexplicable s'explique

Un triste cas vient de connaître la notoriété; aussi les commentaires, dans la petite ville, vont-ils grand train.

On parle de la pauvre malheureuse dans tous les cercles qui lui étaient sympathiques... et dans les autres aussi. Pour tous, c'est un mystère que ce malheur. Et la litanie vole de bouche en bouche.

—Une si bonne enfant! si intelligente! si jolie! et si instruite! si habile de ses doigts! si dévouée! si modeste! si distinguée! si pieuse!

Ses maitresses, hier encore, l'espéraient comme novice.

—Le bon sujet qu'elle nous ferait. Nous comptons beaucoup sur elle, vous savez.

Les dames de sa connaissance portaient toutes le même verdict:

—Heureux celui qui l'aura pour femme!

Bref, hier encore, tout le monde l'aimait.

Aujourd'hui, tout le monde la plaint ainsi que sa pauvre mère. Celle-ci fait une vraie maladie du triste sort de sa belle enfant. Elle voudrait cacher sa honte et se désoler devant l'irréparable déception.

Que de stupeur! et quel deuil de tant de beaux rêves d'avenir!

Le déshonneur succède à l'honneur et la tristesse à la joie de bien vivre.

Dans l'autre camp, au furoir, les hommes s'intéressent au partenaire.

Lui aussi est connu. Lui aussi a perdu son auréole.

—Qui aurait cru cela? Le fils d'un tel père! si gentil et de si bonnes manières! Un vrai fils de famille! L'éducation ne compte donc plus dans la formation d'un caractère? Comment peut-on aboutir si vite à la bassesse?

Quelqu'un fait observer:

—Bassesse est peut-être bien fort.

—Il n'y a point d'autres mots, mon-

sieur, pour qualifier l'abus de confiance du jeune homme qui s'insinue dans les bonnes grâces d'une famille et gaspille l'avenir et l'honneur de son plus fragile sujet.

—Il faut avouer qu'il y a là une bien grave et irréparable injustice; mais, encore une fois, qui aurait cru?

Circonstance pathétique, le père du coupable ignore tout. Il reste fier de son rejeton, le vante même aveuglément.

Boîtes aux lettres

pour les cousines

Nous répondrons à toutes les lettres simplement signées d'un pseudonyme et nous publierons les manuscrits qu'on nous enverra pourvu que le bon sens et la grammaire y soient suffisamment respectés.

BERTHE LAY.—Non je ne vous ai pas oubliée, mais les visiteuses sont plus rares et j'ai perdu l'habitude de répondre. Si j'avais su à quel endroit vous écrire, je vous aurais adressé un mot pour vous rassurer. Vos articles sont toujours les bienvenus et j'espère que vous continuerez à laisser courir votre plume. Allez-vous quelquefois revoir vos vieux murs où si vous êtes citadine toute l'année?

COUSIN M. P.—Malgré votre silence vous non plus ne nous délaissiez pas: tout à fait, merci du bon souvenir et croyez à ma sincère amitié.

Un ami intime avait résolu de lui ouvrir les yeux, l'autre soir. Il amena le sujet. L'aveugle y abonda.

—Sais-tu de quoi je remercie le bon Dieu tous les jours? C'est de m'avoir donné un garçon rangé, honnête, moral comme X. Je vois tant défilé de voyous, fils de bons parents.

Et l'ami intime n'a pas eu le courage de briser une telle illusion. Il a laissé le père du coupable à son action de grâces.

Hier, à l'Hôpital de la Miséricorde, une patiente et un prêtre causaient, causaient de réhabilitation... Et devant l'explicable aboutissement d'une si belle éducation, le prêtre posa la question:

Les "Bleus"

Transforment certaines femmes affables en femmes emportées. D'autre prennent le Composé Végétal, dès qu'elles sentent venir les "bleus". Il raffermis les nerfs... contribue à tonifier le système général... leur donne plus de vigueur... plus de charme.

Le COMPOSE VEGETAL de LYDIA E. PINKHAM

—Entre nous, là, bien franchement, à quoi attribuez-vous votre chute?

La réponse vint tout de suite, et toute simple:

—A de trop longues fréquentations, mon Père; j'étais trop jeune pour me marier. Lui n'en avait pas les moyens. Nous nous voyions depuis des années. L'intimité trop grande, la surveillance trop relâchée, l'imprudence folle...

—Et votre Père des cieux, mon enfant, vous ont amenée ici... pour comprendre ce que vous ne vouliez point admettre.

Qu'elle a payé cher, la pauvre enfant, qu'ils ont payé cher, ses pauvres parents, leur désobéissance aux directions et mises en garde des prédicateurs.

Ah! les trop précoces et les trop longues fréquentations!

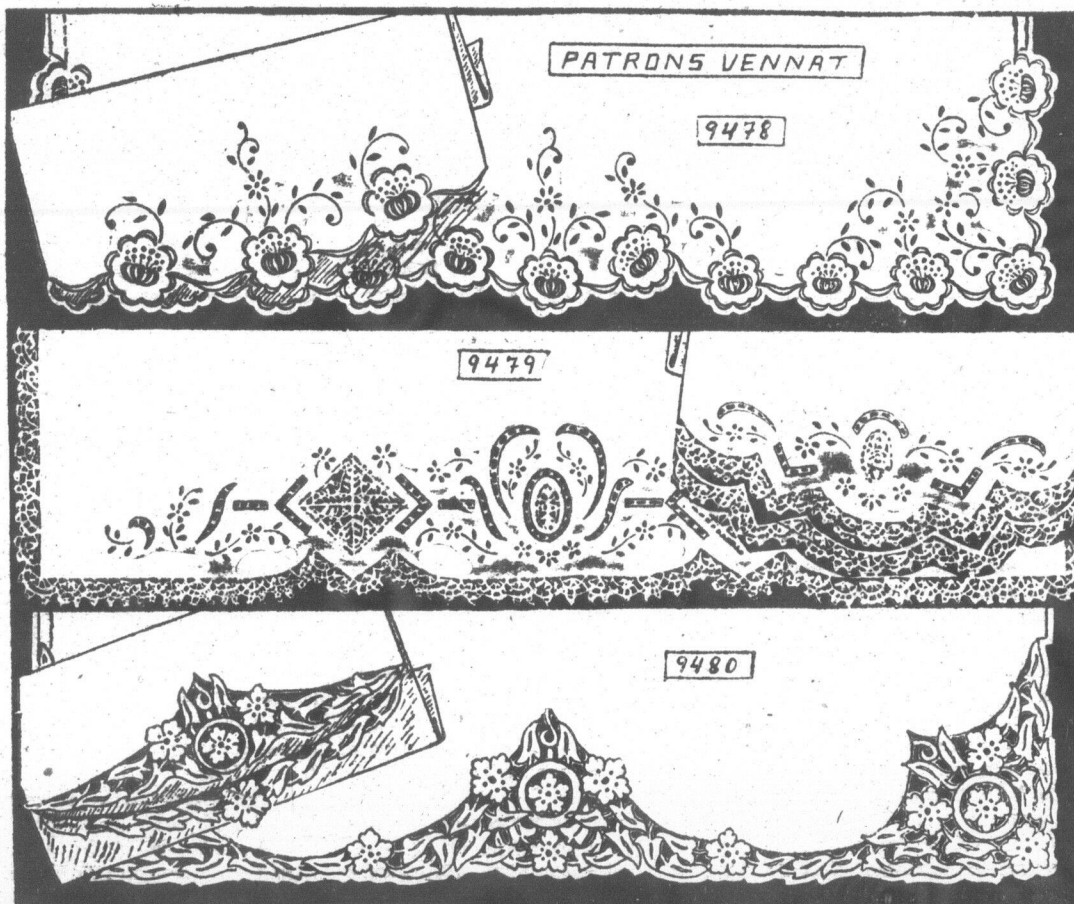
V. GERMAIN, ptre.

ADOPTIONS: 21 en ce mois; 113 depuis janvier.

AUMÔNES: \$21.50 des visiteurs; par courrier, \$2.00.

Legs testamentaire de Mme Etienne Gauvin: \$600.00.

La broderie est un agréable passe-temps



GRUPE DE DRAPS ET OREILLERS NOUVEAUX DESSINS EXCLUSIFS.

Nos 9478-9479-9480—Drap, chacun à tracer 25c, perforé 75c, au fer chaud 50c. Faux drap de 1 x 2 1/2 vgs étampé sur bon coton fini toile deux qualités \$1.25 ou \$1.75, sur pure toile \$2.90. Drap complet 2 x 2 1/2 verges sur coton fini toile \$1.98 ou \$2.85, sur pure toile \$5.00. Coton M.F.A., pour la broderie environ 45c.

Oreiller à tracer 20c, perforé 35c, au fer chaud 25c la paire. Etampé sur bon coton fini toile circulaire Wabasso deux qualités 98c ou \$1.55. Coton M.F.A. 32c.

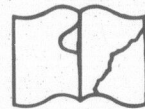
No 9479, dentelle faite à la main en pur fil de toile pour le bord la-verge 15c, deux grands carrés chacun 50c, ovales chacun 25c.

SPECIAL: Un faux drap de 1 x 2 vgs et une paire d'oreillers étampés sur plus beau coton fini toile avec dentelle et appliques posés au cordonnet \$6.25.

Catalogue Général de Broderie 20c. Album de Layette (300 Modèles) 15c.

Abonnez-vous à Notre Revue Mensuelle de Broderie et Musique 12c seulement par an.

BULLETIN DE LA FERME, Caëter 159, St-Roch, Québec.



Lait propre et sans danger

Par C. K. JOHNS, Ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ont.

Pour obtenir du lait propre, sain, sans danger et qui se conserve bien, il faut observer certaines règles. La première de ces règles, sur laquelle il ne devrait pas être nécessaire d'insister, c'est qu'aucune saleté ne doit entrer dans le lait. Pour que le lait soit sain, il faut qu'il n'ait ni mauvais goût ni mauvaises odeurs et qu'il contienne la proportion voulue de matière grasse. Enfin, le lait est sans danger lorsqu'il provient de vaches éprouvées à la tuberculine et à l'épreuve du sang, qui sont traitées avec des mains sèches, et lorsqu'il est pasteurisé, car la pasteurisation est la protection la plus importante et la plus efficace de toutes. La durée de conservation du lait dépend de la suppression de végétations bactériennes; en premier lieu, on tient le nombre de bactéries aussi faible que possible et en second lieu on enraye la végétation de celles qui sont présentes par un prompt refroidissement, au dessous de 50° F.

On croyait autrefois que la contamination bactérienne du lait provenait de la poussière qui tombait dans le lait pendant la traite, mais on sait aujourd'hui que cette poussière n'est qu'une source secondaire de contamination, et que les ustensiles laitiers mal lavés fournissent plus de bactéries que toutes les autres causes réunies. Un manque d'attention sous ce rapport peut déjouer tous les efforts que l'on tente en d'autres voies pour assurer la conservation du lait. Cependant, les ustensiles auraient plus de chances d'être tenus en bon état sanitaire si l'on avait des moyens plus simples de lavage et d'entretien, et c'est à cette tâche que le Service de la Bactériologie de la Ferme expérimentale centrale, à Ottawa, s'est consacré en ces derniers temps. L'ancien moyen qui consistait à démonter les tuyaux de la trayeuse mécanique après chaque traite et à les brosser ne donne pas de meilleurs résultats qu'un simple rinçage, tandis que le remplissage des tuyaux avec une faible solution de lessive entre les traites les tient propres et en bon état sanitaire, même sans employer d'eau chaude. Il est bien rare que l'on ait une quantité suffisante d'eau réellement bouillante pour stériliser les bidons, les chaudières et les autres ustensiles, et, du reste, cette eau bouillante coûte cher. Dans ces circonstances, le Service de la Bactériologie recommande de rincer les ustensiles avec une solution d'hypochlorite (chlore) juste avant de s'en servir. Les bidons d'expédition ont spécialement besoin d'être rincés car un nombre immense de bactéries se développent souvent sur les parois intérieures après le lavage et la stérilisation à la laitère.

Le moyen le plus simple peut-être de prévenir la végétation bactérienne est de mettre les bidons de lait dans de l'eau glacée dans une cuve calorifugée, munie d'un agitateur pour tenir l'eau glacée circulant autour des bidons. Au moyen de glace naturelle ou par le refroidissement électrique on peut refroidir rapidement le lait au-dessous du point critique et le conserver à ce point jusqu'à ce qu'il soit prêt à être expédié. Ce moyen est beaucoup plus simple que celui qui consiste à ventiler ou à agiter le lait dans les bidons et supprime le danger de contamination, toujours possible avec ces opérations.

Encouragez nos Annonceurs

POUR LES GENS PRESSES

Trente et une religieuses de différentes communautés de la province suivent la cinquième série de cours d'été, qui a été inaugurée lundi, le 9, à l'Ecole provinciale des Arts domestiques.

M. J.-A. Ste-Marie, régisseur de la ferme expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, représentera le gouvernement fédéral, dans la Commission de l'Exposition.

Le nouveau pont entre l'île de Montréal et Caughnawaga a été baptisé sous le nom de "Honoré Mercier" et officiellement inauguré en présence de représentants distingués de l'Eglise et de l'Etat. Cette cérémonie a eu lieu le 11.

Vingt personnes ont été blessées et deux ouvriers ont perdu la vie à Toronto lorsque le plancher d'une usine de filtration de Victoria Park s'est effondré. Les ouvriers ont été ensevelis sous les décombres.

Une grève est menaçante dans les ports du Pacifique. Les débardeurs quitteraient le travail à brève échéance. Depuis le début d'une grève des débardeurs en mai dernier sept personnes ont été tuées. Tous les débardeurs des ports américains riverains de l'Océan Pacifique, sympathisent dans ce mouvement.

Programme des Fêtes de Gaspé.—Les fêtes qui marqueront, à Gaspé, le quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques-Cartier seront aussi imposantes que pittoresques, s'il faut en juger par le programme officiel arrêté à date. Le voici:

Vendredi, 24 août:—Dans l'après-midi, arrivée de S. E. le Cardinal Rodrigue Villeneuve. Réception religieuse à la crypte de la future Basilique.

7 h. du soir:—Banquet de "chez-nous" offert aux excursionnistes qui se rendront à Gaspé dans le train spécial du Canadien National et feront partie du pèlerinage historique organisé à Montréal sous les auspices de l'Association des Voyageurs de Commerce et à Québec sous celles de la Société Saint-Jean-Baptiste. Ce dernier sera présidé par S. E. Mgr. Ross, évêque de Gaspé. Il sera suivi d'une fête de nuit.

Samedi, 25 août:—Dans la matinée, arrivée du "Champlain" avec la délégation officielle de France. Le navire sera escorté dans le port par la flottille des barques de pêche pavoisées. A 3 heures du soir, sur le terrain de la basilique, sera dévoilée la croix érigée par les soins de la Commission des sites et monuments historiques du Canada. Cette cérémonie sera suivie du banquet offert par le Comité national des fêtes du IV^e centenaire, une illumination et une fête de nuit dans le merveilleux décor de la Baie de Gaspé.

Dimanche, 26 août:—A 10 heures du matin, bénédiction et pose de la pierre angulaire de la Basilique-Souvenir. Messe militaire chantée par S. E. le cardinal Villeneuve. Le sermon de circonstance sera prononcé par un prélat de France. Dans l'après-midi, départ du "Champlain" pour Québec. De nouveau le navire sera accompagné par les barques des pêcheurs.

Le même jour les excursionnistes voyageant dans le train spécial du Canadien National, qui leur servira d'hôtel durant les fêtes, visiteront Percé et l'île Bonaventure.

C'est le désir des organisateurs des fêtes de Gaspé d'en faire une célébration inoubliable. Ils comptent sur la splendeur des cérémonies et la beauté du décor où elles se dérouleront pour attirer dans la capitale de la péninsule gaspésienne des visiteurs de partout, mais tout particulièrement une foule de canadiens-français de Québec.

Grâce à l'impulsion que lui a donnée l'honorable M. Adélard Godbout, la culture du lin a fait des progrès très remarquables dans la province en ces dernières années. En effet il y a présentement 100 acres de terre en culture de lin dans les comtés de Soulanges et Vaudreuil. La Société des Producteurs de lin de Vaudreuil et Soulanges compte présentement 130 membres.

La tempête électrique qui s'est abattue la semaine dernière, sur les Cantons de l'Est, a laissé ses traces au Lac Noir. La foudre est tombée sur l'église. Heureusement après quelques heures de travail, on a pu maîtriser les flammes.

Une enfant de trois ans, fille de M. Jos. Lamontagne, bagbier, de St-Charles de Bellechasse, et de madame, Lamontagne, a succombé, dimanche matin aux brûlures qu'elle s'était infligées, jeudi dernier, en tombant dans une cuvette d'eau bouillante.

M. Richard Keeley, 15 ans, demeurant à Ottawa, fut tué quand la foudre frappa un arbre sous lequel il s'était réfugié. Son compagnon L. Currie eut ses habits brûlés en partie. Dans un pré voisin une vache et un cheval furent tués.

Le cadavre de M. J.-J. Gaudreault, noyé dans la rivière Saguenay, à la Grosse Décharge, a été retrouvé samedi dernier. De St-Félicien nous apprenons que le corps de M. F. Bertrand, qui s'était noyé au lac Chibougamou le 4 juillet, a également été repêché.

Horrible drame.—6 morts, 13 blessés dans une collision à Montréal. Un tramway se dirigeait sur le boulevard St-Laurent, à bonne heure mardi matin, lorsqu'il frappa un camion qui transportait environ quinze personnes. Les morts et les blessés furent projetés en tous sens sur la chaussée.

Collision en mer près de St-Irénée. Huit personnes ont failli être englouties dans les eaux du St-Laurent, à bonne heure, samedi matin, lorsque la goélette à bord de laquelle elles voyageaient entra en collision avec un puissant frétier le "Hollystone" qui remontait le fleuve. La goélette "L. M. Bouchard" est la propriété du capitaine Léopold Bouchard.

"Le Devoir" nous apprenait la semaine dernière la nomination très probable de M. Albert Rioux, président de l'Union Catholique des Cultivateurs de Québec, au poste de vice-président de l'Office fédéral des Débouchés Commerciaux pour les produits naturels.

Dans la même édition on annonce également que le révérend père De Guire, s. j., succèdera sous peu, au révérend père Lebel, comme aumônier général de l'U. C. C.

La Compagnie Jutras Ltée, de Victoriaville, firme industrielle bien connue de notre public agricole, vient de publier un supplément à son catalogue général de machines agricoles dans lequel nous trouvons une description très détaillée et des illustrations parfaites des créations bien récentes de stalles en acier, de charriots à fumier, de fourches mécaniques à décharger le foin et tous les accessoires nécessaires pour l'aménagement des étables et des granges.

La réputation enviable que cette compagnie s'est taillée chez nous et à l'étranger, parmi la population agricole, tant par l'excellence de ses produits que par la ponctualité de son service, la recommande à tous les titres à l'encouragement du public agricole.

Les personnes qui désirent compléter

TRIBUNE LIBRE

L'expert en colonisation!

Il fait une chaleur accablante et la poussière qui s'infiltre par les grillages, par les portes qui s'ouvrent et se referment à tout instant, rend l'air irrespirable dans le wagon-restaurant.

Deux hommes sont à déjeuner. Les plats se succèdent fortement poivrés de poussière.

—Oui mon vieux, quand j'te dis que c'est criminel, c'est criminel! Envoyer des gens dans les bois pour ouvrir des terres neuves, les exposer aux maringouins, aux moustiques sans leur fournir de graissage, les faire travailler comme des chiens, c'est criminel! Pourquoi pas les placer sur les milliers de terres vacantes qu'on a dans chaque comté?

—Est-ce si mal que ça?

—Oui, j'en connais ça! Ça fait treize ans que j'passe par icite.

—Avez-vous déjà fait du défrichage?

—Non, mais ça fait rien, j'en connais ça!

Et notre expert en colonisation continua de pontifier, tentant d'endoctriner les passagers contre la prise de possession des terres canadiennes par les gens de chez nous.

Sans doute, pense-t-il, vaut mieux pour les Canadiens acheter les produits agricoles du trust judéo-américain qu'il représente, que de défricher leurs terres et de produire "at home" ce qu'il leur faut pour se nourrir.

Non seulement beaucoup de gens de notre province croient qu'il est préférable de nous emparer de notre sol, de le mettre en valeur et de nous libérer des trusts étrangers, mais il se trouve aussi que des Canadiens d'autres origines pensent de même.

Ainsi, M. Dominik Raina, un Italien marié à une Hongroise, famille de sept enfants, qui, après avoir cultivé du blé pendant des années à Hanna, en Alberta, est venu en récolter en Abitibi.

Cet homme qui parle d'expérience prétend qu'il habite l'un des meilleurs pays de l'Amérique du Nord, et il est tout surpris de rencontrer des Canadiens qui semblent ne pas connaître la valeur du pays abitibien au point de vue agricole.

M. Raina a raison. Nous devrions mieux connaître notre pays. Et il est certain que si les Canadiens eussent connu la valeur de leurs terres, de leurs ressources naturelles, ils se seraient plus intéressés à leur développement par eux-mêmes et pour leur bénéfice.

Peut-être aurions-nous moins d'écumeurs au bénéfice des trusts étrangers chez nous.

On s'en passerait!

J.-E. LAFORCE.

le catalogue qu'ils ont déjà de cette maison, aussi bien que les fermiers qui ont l'intention d'aménager leur écurie ou la grange-étable d'une façon moderne, peuvent obtenir gratuitement ce supplément utile en écrivant au bureau chef de la Compagnie à Victoriaville (rec.)

Beurre et fromage.—En juin, la production du beurre à 11,100,000 lbs accuse une augmentation de 4.9% sur le mois correspondant de 1933, tandis que pour le fromage, la production du mois dernier à 4,600,000 lbs montre une diminution de 6% sur juin 1933.

Depuis le premier janvier au 1er juillet il s'est fabriqué 23,105,000 lbs de beurre ou 3½% de plus que l'an dernier, et 6,288,000 lbs de fromage ou 4.4% de moins que pour le premier semestre de 1933.

La Coopérative

Fournit les co

Sem

BEURRE

L'augmentation des arrivages de beurre a été telle que la semaine dernière, le marché anglais ne semble pas s'approvisionner de fortes quantités. A la dernière heure, lundi le prix actuel, il y a donc eu une demande pour exportation immédiate et la demande pour entreposage, ne s'est continuée qu'à la fin de la semaine.

A la dernière heure, lundi le prix cotait au gros de 18½c à la livre.

FROMAGE

Avec l'apparition des fromages de la semaine dernière, le marché anglais ne semble pas s'approvisionner de fortes quantités. A la dernière heure, lundi le prix actuel, il y a donc eu une demande pour exportation immédiate et la demande pour entreposage, ne s'est continuée qu'à la fin de la semaine.

Notre marché a été tranquille. La baisse a été enregistrée.

Le fromage coloré semble chercher et nous conseillons la faiblesse de cette qualité pour d'ici quelques jours.

CEUFS

Quoique les arrivages aient été moindres que la semaine précédente, la forte chaleur des derniers jours a ralenti le mouvement dans la demande. La baisse a été enregistrée.

VOLAILLES VIVANTES

A cause d'une amélioration dans les arrivages de poulets, la semaine dernière, le marché anglais ne semble pas s'approvisionner de fortes quantités. A la dernière heure, lundi le prix actuel, il y a donc eu une demande pour exportation immédiate et la demande pour entreposage, ne s'est continuée qu'à la fin de la semaine.

Nous répétons de nouveau que les arrivages de poulets, la semaine dernière, le marché anglais ne semble pas s'approvisionner de fortes quantités. A la dernière heure, lundi le prix actuel, il y a donc eu une demande pour exportation immédiate et la demande pour entreposage, ne s'est continuée qu'à la fin de la semaine.

ANIMAUX VIVANTS

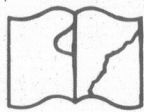
Arrivages à la Pointe St-Charles le 16 juillet:—Bétail, 920; porcs, 1270; moutons, 1620.

BETAIL

Au nombre des bêtes à cornes, aujourd'hui il y avait plus de 1000 têtes. On estimait que le marché a subi une baisse d'un bœuf à la livre; les meilleures ne se vendent que de \$2.75 à \$3.00 et les bonnes vaches d'assez bonne qualité aux alentours de 2c, alors que les vaches de 1½c à 2c la livre étaient destinées à la misère. Les quelques bouvillons en rapportaient de \$5.00 à \$5.25 les meilleurs sujets, de \$4.00 les bons et de \$3.00 à \$3.50 les moyens; les bouvillons légers ainsi que les taures légères de 1½c à 2c et jusqu'à 2½c. Les têtes de vaches de 1½c à 2c et jusqu'à 2½c. Les têtes de vaches de 1½c à 2c et jusqu'à 2½c. Les têtes de vaches de 1½c à 2c et jusqu'à 2½c.

PORCS

Les faibles expéditions ont permis aux vendeurs de maintenir leurs prix et même de les élever d'un quart de sou à \$9.75 par quintal. La demande a été particulièrement forte pour les porcs de 100 lbs et plus. Les sujets de choix de la prime ordinaire de 100 lbs et plus subissaient une coupe de 10c et les très lourds une coupe de 15c. Il y a lieu de croire que les prix actuels resteront les mêmes la semaine et que l'avance ne maintiendra quoique les arrivages de porcs n'aient pas changé de beaucoup. Les truies bien à des prix allant de \$4.00 à \$4.50.



La Coopérative Fédérée de Québec

Fournit les commentaires suivants sur les marchés

Semaine du 9 au 16 juillet

BEURRE

L'augmentation des arrivages et l'accumulation de la quantité de beurre détenu actuellement en entrepôt étant plus considérable que l'an dernier, à pareille date, une demande plutôt limitée pour consommation immédiate et peu de demande pour entreposage, notre marché au beurre s'est continué tranquille et instable.

A la dernière heure, lundi le 16 courant, l'on cotait au gros de 18 $\frac{1}{2}$ c à 19c la livre.

FROMAGE

Avec l'apparition des fromages de fabrication du mois de juillet, pour lequel le marché anglais ne semble pas vouloir s'approvisionner de fortes quantités aux prix actuels, il y a donc eu ralentissement dans la demande pour exportation et par conséquent, il y a eu peu d'activités de la part de nos opérateurs locaux.

Notre marché a été tranquille et une légère baisse a été enregistrée dans les prix.

Le fromage coloré semble plutôt recherché et nous conseillons la fabrication de cette qualité pour d'ici quelque temps.

ŒUFS

Quoique les arrivages aient été un peu moindres que la semaine précédente, avec une forte chaleur des derniers jours, il y a eu un ralentissement dans la demande et une légère baisse a été enregistrée dans les prix.

VOAILLES VIVANTES

A cause d'une amélioration dans la qualité des arrivages de poulets à griller et de poulets d'autres catégories, la demande a été un peu plus active et de nature à maintenir les prix, mais par contre, il y a eu un peu moins de demande pour la poule et les prix de cette dernière ont fléchi d'environ un sou la livre.

Nous répétons de nouveau qu'il est absolument urgent de n'expédier que des sujets bien engraisés et bien finis, car encore une fois ceux de qualité secondaire sont difficiles à vendre, même à réduction de prix, et affectent sensiblement les prix de la bonne qualité.

ANIMAUX VIVANTS

Arrivages à la Pointe St-Charles, lundi, le 16 juillet: Bétail, 920; veaux, 1217; porcs, 1270; moutons, 1627.

BÉTAIL

Au nombre des bêtes à cornes reçues aujourd'hui il y avait plus de 500 vaches dont une très forte proportion venait de l'Ouest. On estimait que le prix des vaches a subi une baisse d'un bon demi-cent la livre; les meilleures ne se vendaient que de \$2.75 à \$3.00 et les bonnes à \$2.50; les vaches d'assez bonne qualité se vendaient aux alentours de 2c, alors que les communes allaient de 1 $\frac{1}{2}$ c à 2c la livre. Celles qui étaient destinées à la mise en conserve étaient payées de 1 à 1 $\frac{1}{2}$ c. Il n'y avait que quelques bouvillons en vente et ils rapportaient de \$5.00 à \$5.25 dans le cas des meilleurs sujets, de \$4.00 à \$4.50 pour les bons et de \$3.00 à \$3.75 pour les moyens; les bouvillons légers et maigres ainsi que les taures légères rapportaient de 1 $\frac{1}{2}$ à 2c et jusqu'à 2 $\frac{1}{2}$ c. Si les expéditions doivent se maintenir fortes nous ne croyons pas que le marché puisse s'améliorer au cours des quelques semaines à venir.

PORCS

Les faibles expéditions d'aujourd'hui ont permis aux vendeurs de maintenir leurs prix et même de les faire monter d'un quart de sou à \$9.75 pour les bacons.

La demande a été particulièrement forte et tous les porcs étaient vendus presque dès l'ouverture du marché à 8 heures ce matin. Les sujets de choix bénéficiaient de la prime ordinaire de \$1.00 la tête; les sujets de boucherie, les légers et les lourds subissaient une coupe d'un demi-sou et les très lourds une coupe d'un sou la livre. Il y a lieu de croire que les conditions actuelles resteront les mêmes pour la semaine et que l'avance d'aujourd'hui se maintiendra quoique les autres marchés canadiens n'aient pas changé depuis mercredi dernier. Les truies se vendaient bien à des prix allant de \$6.00 à \$7.25.

VEAUX

Le veau s'est maintenu à peu près ferme aujourd'hui. La demande a été assez bonne quoique, à l'ouverture du marché, on ait éprouvé quelques difficultés à décider les acheteurs à faire leurs achats à bonne heure. Les bons veaux de lait se vendaient de 4 $\frac{1}{2}$ à 5c la livre pendant que la majeure partie des veaux de lait se payait de \$3.50 à \$4.00; les sujets communs étaient à \$3.00. Les veaux de champs ont été vendus de 2 à 2 $\frac{1}{2}$ c pour la grande partie, quelques-uns allant à 2 $\frac{1}{2}$ c.

MOUTONS, AGNEAUX

Il n'y avait pratiquement pas de changement dans les prix offerts pour les moutons ou les agneaux et la demande a été ferme aux prix de la semaine dernière. Les moutons rapportaient de 1 $\frac{1}{2}$ c à 2 $\frac{1}{2}$ c, et même 3c dans le cas de quelques sujets de choix. Les agneaux se vendaient à 7c la livre pour les bons sujets et à 5c pour les sujets communs ou trop légers. Il semble bien que ce prix se maintiendra ferme pour quelque temps. Il vient un peu trop de sujets qui n'ont ni le poids, ni la qualité qu'il faudrait.

PORCS ABATTUS

Avec une légère amélioration dans la demande et diminution dans les arrivages, ce marché a été un peu plus actif et les prix ont été stables.

VEAUX ABATTUS

Marché tranquille, mais aucun changement à noter dans les prix.

Sur le marché de Montréal

Arrivages des produits laitiers, légumes et fruits

BEURRE

Les expéditions de beurre sur Montréal au cours de la semaine finissant le 14 courant se sont élevées à 26,578 boîtes. Ces chiffres sont inférieurs de 7,200 boîtes à ceux de la semaine précédente et excèdent par 4,000 boîtes les réceptions de la semaine correspondante de 1933 à 22,202 boîtes.

FROMAGE

Les réceptions ont été beaucoup inférieures à celles de la semaine précédente et aussi de la semaine correspondante de l'an dernier. Les chiffres nous sont fournis comme suit: Semaine dernière 28,653 boîtes, semaine précédente, 34,036 et l'an dernier à pareille date 35,280 boîtes.

LES ŒUFS

Montréal a reçu 11,825 caisses d'œufs, la semaine d'avant, les réceptions s'élevaient à 19,513 tandis qu'elles n'étaient que de 4,897 caisses pour la semaine correspondante de 1933.

LES EXPORTATIONS

Montréal a exporté au cours de la semaine passée 29,911 boîtes de fromage et 42 boîtes de beurre contre 14,877 boîtes de fromage et 20 boîtes de beurre la semaine précédente. L'an dernier les chiffres pour la même semaine étaient comme suit: 30,319 boîtes de fromage, 87 boîtes de beurre.

FRUITS ET LÉGUMES

Il est entré 396 wagons de fruits et légumes au cours de la semaine finissant jeudi dernier, le 12 juillet. La semaine précédente il en était entré 389 wagons. Ottawa nous fournit la liste comme suit: 3 wagons de pommes, 135 de pommes de terre; 54 de fruits assortis, 5 de légumes variés, 182 de bananes et 17 wagons de fruits des pays chauds.

Il est venu 5 wagons de pommes de terre de la province de Québec, 64 du Nouveau-Brunswick et 2 de l'Île du Prince-Édouard.

OXYMEL

SIBOP AU MIEL.—Oxymel à l'Eucalyptus devrait être essayé dans toutes les familles. Remède efficace contre les rhumes, bronchites, coqueluches, etc. Prenez-vous-en une bouteille chez votre pharmacien ou chez J.-E. Liveraie et W. Brunet.

Prix de remise de

La Coopérative Fédérée de Québec

130 St-Paul-Est, Montréal

SEMAINE FINISSANT LE 14 JUILLET 1934

PRIX DE REMISE POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 10 JUILLET 1934 INCLUSIVEMENT.

BEURRE FRAIS		FROMAGE	
No 1 pasteurisé.....	18 $\frac{1}{2}$ c	Blanc	Coloré
No 1 non pasteurisé.....	18 $\frac{1}{4}$ c	No 1.....	No 1.....
No 2.....	17 $\frac{1}{4}$ c	No 2.....	No 2.....

TRÈS IMPORTANT: Aucune commission ou frais d'emménagement à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

POULES VIVANTES

A.....	15c la lb.
B.....	13c "
C.....	11c "
Coqs.....	08c "

JEUNE CANARDS VIVANTS

A.....	18c la lb.
B.....	16c la lb.
C.....	14c la lb.

VIEUX CANARDS VIVANTS

A.....	15c la lb.
B.....	13c la lb.
C.....	11c la lb.

"Poulets à Griller (Vivants)"

(comprenant Blanc et de couleurs)

A-2 $\frac{1}{2}$ lbs.....	17c
B-2 lbs.....	14c
C-1 $\frac{1}{2}$ lb.....	12c

Poulets Vivants

A-4 lbs.....	22c
B-3 $\frac{1}{2}$ lbs.....	20c
C-3 lbs.....	16c

LAPINS VIVANTS

Doivent peser au moins 5 lbs 8 à 10c la lb.

ŒUFS

A-gros.....	23c
A-moyens.....	21c
B.....	20c
C.....	18c

Pigeons vivants, le couple.....25c

PORCS ABATTUS

No 1.....	12 $\frac{1}{2}$ c a lb.
No 2.....	11 $\frac{1}{2}$ c "
No 3.....	10 $\frac{1}{2}$ c "

VEAUX ABATTUS

engraisés au lait

Bon.....	07c la
Moyen.....	05c "
Commun.....	03c "

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 16 juillet 1934

Par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée

Porcs		Veaux de lait	
Porc à bacon (Select).....	180 à 220 lbs. \$9.75	Choix.....	4 $\frac{1}{2}$ c à 5c lb.
Prime de \$1.00		Bon.....	4c à 4 $\frac{1}{4}$ c "
		Moyen.....	3 $\frac{1}{2}$ c à 3 $\frac{3}{4}$ c "
		Commun.....	2 $\frac{1}{2}$ c à 3c "
Prime de \$1.00		Veaux de champs	
Porc à bacon.....	180 à 220 lbs. \$9.75	Bon.....	2 $\frac{1}{4}$ c à 2 $\frac{1}{2}$ c "
Porc à boucherie.....	160 à 230 lbs. \$9.25	Commun.....	2c à 2 $\frac{1}{4}$ c "
Porcs légers et à engrais.....	120 à 160 lbs. \$9.25	Agneaux du printemps	
Porcs lourds.....	240 à 270 lbs. \$9.25	Bon.....	6 $\frac{1}{2}$ c à 7c lb.
Extra lourds.....	270 lbs ou plus \$8.75	Moyen.....	6c à 6 $\frac{1}{2}$ c "
Truies.....	\$6.00 à \$7.25	Commun.....	4 $\frac{1}{2}$ c à 5c "
Vaches		Moutons	
Choix.....	2 $\frac{3}{4}$ c à 3c lb.	Bon.....	2 $\frac{1}{2}$ c à 2 $\frac{3}{4}$ c lb.
Bonne.....	2 $\frac{1}{4}$ c à 2 $\frac{1}{2}$ c "	Commun.....	1c à 1 $\frac{1}{2}$ c "
Moyenne.....	2c à 2 $\frac{1}{4}$ c "	Bouvillons	
Commune.....	1 $\frac{1}{2}$ c à 1 $\frac{3}{4}$ c "	Choix.....	4 $\frac{1}{2}$ c à 5c "
Très commune.....	1 $\frac{1}{4}$ c à 1c "	Bon.....	4 $\frac{1}{4}$ c à 4 $\frac{1}{2}$ c "
		Moyen.....	3 $\frac{1}{2}$ c à 4c "
		Commun.....	3c à 3 $\frac{1}{4}$ c "
		Commun (légers).....	2c à 2 $\frac{1}{2}$ c "
		Taures	
		3 $\frac{1}{2}$ c à 4c	2 $\frac{1}{2}$ c à 2 $\frac{3}{4}$ c
		3c à 3 $\frac{1}{2}$ c	2c à 2 $\frac{1}{4}$ c
		2c à 2 $\frac{1}{2}$ c	1 $\frac{3}{4}$ c à 2c
		1 $\frac{1}{2}$ c à 2c	1 $\frac{1}{4}$ c à 1 $\frac{1}{2}$ c

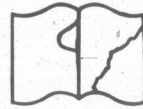
PRIX DE REMISE de la COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE de QUÉBEC

A QUÉBEC

ŒUFS		Poules abattues	
A gros.....	24	A.....	15c la lb.
A moyens.....	22	B.....	13c "
C.....	18	C.....	11c "
LARD		Coqs.....	08c "
No 1, 90 à 140 lbs.....	13 $\frac{1}{2}$ c la lb.	Moutons abattus	
No 2, 140 à 175 lbs.....	12 $\frac{1}{2}$ c "	No 1.....	06c la lb.
No 3, 175 à 225 lbs.....	11c "	No 2.....	05c "
Veaux abattus engraisés au lait		No 3.....	04c "
Bon.....	08c la lb.		
Moyen.....	06 $\frac{1}{2}$ c "		
Commun.....	05c "		

Nous ne recevons pas de volailles vivantes à notre succursale de Québec. Voir plus haut sur cette page les prix payés à Montréal.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

**Le Bulletin de la Ferme**

Revue Hebdomadaire

CONSACRÉE AUX INTERETS DE LA FERME

Publiée par
LE BULLETIN DE LA FERME (Limitée)
Rédaction et administration
Immeuble "Le Soleil" chambre 314
Angle des rues St-Vallier et de la Couronne Qué-
bec
TARIF des annonces:—20c la ligne.
CLASSIFIÉE: 3 sous du mot, payable d'avance
ABONNEMENT — (Par année) strictement
payable d'avance:
CANADA, excepté cité de Québec..... \$1.00
CITE de Québec et pays étrangers..... \$1.50

50c si payé directement au bureau par bons
postaux dans les 30 jours qui suivent la
date d'expiration.

Aubaines en poussins!

Poussins de 3, 4, 5 semaines

POULETTES—POULETTES

de 4, 5, 6 semaines

Ecrivies:

GODDARD CHICK HATCHERIES

Britannia Heights, Ont.

P. S. — Poussins tant qu'il y en aura, 6 et 7 cts.

Dames Demandées

NOUS AVONS BESOIN DE FEMMES ayant
une machine à coudre pour nous chez
elles. Rien à vendre. Tout ouvrage fait à la ma-
chine. Ecrivez à Ontario Neckwear Company,
Dépt. 124, Toronto, 8, Ont.

Nos 27-28-29-30 x 501 M. P.

DAMES DEMANDÉES.—Pour couture légère
chez elles. Bons salaires. Travail envoyé frais
payés. National Manufacturing Co., Dépt. 34,
Montréal.

Nos 28 à 52 X84

Hommes Demandés

HOMME AVEC AUTO pour prendre charge
d'une route Watkins. Clientèle établie. Profits
variant de \$25.00 à \$60.00 par semaine pour homme
qualifié. Faites application immédiatement pour
plus amples informations. La Compagnie J. R.
Watkins, Dépt. R-2-X, 2177 rue Masson, Montréal.

No 26—6 is x 411

AGENTS DEMANDÉS pour vendre des or-
naves de soie pour nous. Nous vous les vendons
à un prix qui vous permet de réaliser 100% de
commission. Ecrivez aujourd'hui pour échantillon
gratuit et détails. Ontario Neckwear Company,
Dépt. 518, Toronto 8, Ont.

Nos 27-28-29-30 021 M. P.

DIVERS

ARGENT A PRÊTER.—Cultivateurs! Emprun-
tez à 5% capitalisé, remboursable selon vos revenus.
Avez aussi des acheteurs. "Crédit Immobilier",
85, Notre-Dame-Ouest, Montréal.

No 50—J. N. O., X05

AVEZ UN BON REVENU régulièrement chaque
semaine. Vendez nos arbres et arbrisseaux garantis,
aux propriétaires. Coopération réelle entre la
Compagnie et ses représentants. Equipement gratuit
avec toutes les instructions requises. S'adresser:
Lake Frères, Limitée, Pépiniéristes, Montréal.

No 25 x 801—KMO.

VOTRE MONTRE

vous donne-t-elle l'heure juste, sinon faites-la
réparer par des experts bien qualifiés. Embaquez
bien et envoyez-nous-la par nulle. Ouvrage entière-
ment garanti. Mentionnez "Bulletin de la Ferme"
pour prix spécial. A.-E. Dionne, horloger, bijoutier,
inspecteur des montres du C. N. R., 171, 5ième
Rue, Québec.

No 26—4 is x 001

Volailles à Vendre

VOLAILES A VENDRE.—150 poulettes P. R. B1
âgées de 8 à 10 semaines, bien en chair, et en plu-
sieurs à 60c chacune. Joseph-W. Letendre, Ste-
Anne de Sorel, P. Qué.

P 05

TABLETTES TOUSSINE

POUR LES CHEVAUX

Contre: Toux, Gorge,
Bronchite et Souffle.
Excellentes aussi pour
donner l'appétit, ren-
forcer, purifier le sang
et faire mourir. Elles
débarrassent aussi des
vers. Pourquoi vous
exposer à perdre votre
cheval pour la modique
somme de 50c? Une
bouteille de Toussine prise le printemps et à
l'automne assure la santé de votre cheval.
Expédiées FRANCO sur réception du prix:
\$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec
à la pharmacie Brunet, rue St-Joseph.
Dr Jos. COMTOIS, St-Barthélemy, P.Q.

**Les éleveurs de Holsteins**

(suite de la page 289)

M. Sta. Laframboise de Ste-
Scholastique.
13.—Bon de \$5.00, don de la Compagnie
International Harvester, Montréal.
M. A. Briand, St-Paul L'Ermitte.

Les éleveurs de bétail Holstein sont
particulièrement reconnaissants à Ma-
dame la châtelaine du Manoir Repen-
tigny qui en outre de ses largesses du-
rant la journée du pique-nique a bien
voulu concourir si généreusement en
offrant un prix de présence de haute
valeur.

Nous nous faisons également l'inter-
prète de tous les membres pour remer-
cier cordialement les nombreux amis
et les maisons de commerce qui ont
offert de magnifiques prix et en aussi
grand nombre.

Par plusieurs côtés le pique-nique de
1934, le premier qui est tenu par l'Asso-
ciation provinciale des Eleveurs, sera
considéré comme l'un des plus magni-
fiques et des mieux réussis de l'histoire de
la race Holstein en cette province.

FRS. FLEURY.

L'orge Canadienne aimée en Hollande.

D'après un rapport récent publié par le
Service de l'Agriculture du Canadien
National les Hollandais préfèrent à toute
autre l'orge canadienne parce qu'elle a une
enveloppe plus mince et donne une farine
plus blanche. En 1929 les Hollandais im-
portèrent plus de 41 pour cent de leur
orge du Canada. Depuis, la cherté de ce
produit a fort diminué les importations,
mais la Hollande consentirait encore à
payer une légère prime pour se procurer
notre orge.

Poussins à vendre

LA DERNIERE ECLOSION EST DANS LES
INCUBATEURS.—Elle arrive à point pour répon-
dre à la demande des acheteurs tardifs qui désirent
payer bon marché et obtenir des sujets de qualité.
Les poussins Owen Sound ont donné des preuves
de leur haute valeur depuis plusieurs années. Ils
proviennent de troupes éprouvées pour le sang,
engendrés par des coquets ROP provenant eux-
mêmes de poules de 200 œufs et plus. C'est votre
dernière chance, et aux prix suivants ce sont de
véritables occasions. Rocks Barrés, Rocks Blancs,
Leghorns et Wyandottes, \$5.90 le cent. Poussins
âgés d'une semaine \$2. de plus, 10 jours, \$3. et
2 semaines, \$4. de plus par cent. Poussins Leghorns
(85% garantis poulettes) \$13.80 le 100. Poulettes,
tous les âges, poules d'un an, coqs et coquets.
Owen Sound Chick Hatchery, Boite 7, Owen
Sound, Ont.

M. P. X 114

AVIS AUX ACHETEURS DE LA DERNIERE
HEURE.—N'oubliez pas de profiter de ces occasions
d'occasions tout en ne payant pas cher. Les poussins
BADEN proviennent de troupes
éprouvées pour le sang, engendrés par des coquets
ROP. Ils croîtront vite et vous paieront bientôt.
Lorsque vous comparez les prix, comparez aussi
la qualité. Rocks Barrés, Rocks Blancs, Wyand-
ottes, Leghorns, \$5.90 le cent. Poussins
âgés d'une semaine \$2. de plus, 10 jours, \$3.; deux
semaines, \$4. Poussins Leghorns (85% de poulettes
garantis) \$13.80 le cent. Aussi poulettes tous âges,
poules d'un an, coqs et coquets. Dernière éclosion
prête sous peu. Baden Electric Hatchery, Boite 7,
Baden, Ont.

M. P. X 336

POUSSINS POUR ACHETEURS RETARDA-
TAIRES.—Si vous désirez encore vous procurer
des poussins, des poussins d'une valeur extra, pro-
curez-vous des sujets qui vous paieront, qui pos-
sèdent les aptitudes à une croissance rapide, et la
vitalité nécessaire pour être forts et produire vite.
Nous avons eu une saison remarquable, notre der-
nière éclosion sera prête sous peu, mais nous pou-
vons encore remplir vos commandes. Les poussins
Tweddle proviennent de coquets ROP provenant
de poules de 200 œufs et plus. Leghorns, \$5.90
le cent. Rocks Barrés, Rocks Blancs, Wyandottes
Blancs \$6.90 le cent. Poussins, une semaine \$2.
de plus, 10 jours \$3. deux semaines, \$4. Poussins
d'un jour (85% poulettes garantis) \$13.80 le cent.
Aussi poulettes de tous âges, poules d'un an, coqs
et coquets. J. G. Tweddle, Boite 7, Fergus, Ont.

M. P. X 783

POUSSINS, EXCELLENTE OCCASION.—Ils
sortent justement de l'incubateur pour remplir
les commandes de la dernière heure. C'est votre
dernière chance de vous procurer des poussins de
qualité TOP NOTCH. Nous avons eu une saison
exceptionnellement active, cependant nous som-
mes en état de remplir promptement les com-
mandes en retard, de clients qui veulent avoir un
poussin de qualité à bas prix. Proviennent de
troupes éprouvées pour le sang, engendrés par
coquets ROP. Rocks Barrés, Wyandottes, Le-
ghorns, Rocks Blancs, \$5.90 le cent. Poussins
d'une semaine \$2. de plus, dix jours, \$3.; deux se-
maines \$4. Poussins Leghorns (85% poulettes)
\$13.80 le cent. Aussi poulettes tous âges, poules
d'un an, coqs et coquets. Top Notch Chick Hat-
chery, Boite 7, Stratford, Ont.

M. P. X 243

Prix de dernière heure

Mardi, 17 juillet 1934

MARCHÉ du BEURRE et du FROMAGE**PRIX DE GROS.**

Beurre No 1 Pasteurisé..... 19c
Fromage coloré..... 10 1/4c

Ces prix sont ceux du commerce de gros
à Montréal mais non pas payés aux pro-
ducteurs.

POMMES DE TERRE

Nouvelles Québec No 1..... \$1.25
" " No 2..... \$1.10

LAINE

Prix moyens payés aux producteurs par
la Coopérative Canadienne des Produc-
teurs de Laine, Lennoxville, P. Qué.

Laine blanche non lavée..... 11c F.A.B.
Laine blanche lavée..... 18c F.A.B.

Pour ceux qui désirent acheter de la
laine en petites quantités de 10 à 100 livres
Laine blanche non lavée..... 20c la lb.
Laine lavée..... 27c la lb.

F.A.B. Lennoxville, P. Q.

**Ce que vous achetez pour la maison ou
pour le troupeau et la basse-cour****FARINES**

Patente Hungarian, quarts..... \$6.40
Patente Hungarian, 98 lbs..... 2.85
1ère patente, Manitoba quarts..... 5.8
" " " 98 lbs..... 2.55
Forté à levains, quarts..... 5.70
" " " 98 lbs..... 2.50
Patente Ontario sacs coton, 98 lbs..... 2.40
Patente Ontario, sacs toile 98 lbs..... 2.30
Farine à engrais 1ère qualité..... 1.60

GRAINS D'ALIMENTATION

Blé d'Inde Argentin..... 85
Avoine alimentation No 1..... 47 1/2
" " " recrifiée..... 50
" " No 2 C. W. recrifiée..... 57 1/2
Blé d'engrais..... 98 lbs 1.50
Orge d'alimentation..... 60
Sarrasin d'alimentation..... 90

POUR LA BASSE-COUR

Déchets de viande, gros..... \$3.00
Farine de viande, fine, 50%..... 3.00
Farine de viande, fine, 60%..... 3.50
Os broyés, gros ou fin..... 2.25
Farine de poisson..... 3.00
Farine de Luzerne..... 1.75
Ecaillés d'huîtres volaillies..... 85
Ecaillés d'huîtres poussins..... 85
Gravier, gros ou fin..... 1.25
Charbon de bois, volaillies, s. 50 lbs..... 1.00
Charbon de bois, poussins, s. 50 lbs..... 1.10
Lait écrémé en poudre..... 9.00
Huile de foie de Morue:

1 gallon..... 1.00
Moulée pour la ponte..... \$2.25
Moulée pour poussins..... 2.50
Moulée pour croissance..... 2.35
Grains mélangés pour poules 2.00 à 2.10
Grains broyés fins, poussins..... 2.35
" " " gros, poulets..... 2.25

PRIX DES PEAUX VERTES

fournis par la maison OVIDE GODIN

143 rue Grant, Québec.

Les prix ci-bas sont F.O.B. Québec et
pour des peaux bien enlevées. Peaux
avec dommages ou séchées sans sel payées
suivant leur valeur.

Peaux de Boeufs salées .06c la lb.
Peaux de Boeufs fraîches .05 1/2c la lb.
15 à 50 moins 2 lbs. chaque peau.

Nous acceptons toutes les peaux de 52
lbs. et plus pour des peaux de 50 lbs. net,
sans queue ni corne.

Peaux de Veaux engrainées, enlevées
par des Bouchers à la pièce .60c chaque,
Peaux de Veaux Deacons de campagne à
.40c chacune.

Peaux de Chevaux de bonne qualité
\$1.50, sans crin et queue .15c de moins.

Peaux de Mouton fraîchement enlevées
.60c. Petites suivant leur valeur. Peaux
d'agneaux .15c chacune.

Prix garantis du 25 juin au 7 Juil. 1934

DIVERS

Le minot
Pois à soupe..... \$1.80 à \$2.00
Fèves blanches, (triées)..... 1.60
" (triées Prime)..... 1.55
" (triées yeux jaunes)..... 2.25

ENGRAIS ALIMENTAIRES

Son de blé..... 1.20
Gru..... 1.25
Gru Blanc (Middlings)..... 1.40
Blé d'Inde moulu..... 1.55
Moulée d'Avoine, fine..... 1.45
Moulée d'Orge, fine..... 1.30
Tourteaux de lin..... 1.70
Gruau d'avoine, jute 80 lbs..... 2.60
" " " coton 80 lbs..... 2.65
Drèches brasserie séchées..... 1.30
Molassine..... 2.50
Moulée à veaux..... 3.25
Moulée laitière 18%..... 1.70
" " 24%..... 2.00
Foin la tonne..... 15.00
Paille la tonne..... 11.00
Pot Barley..... 2.50
Pearl Barley..... 3.50

Sucre (Sacs 100 lbs.)
Granulé, No 1, sac coton..... \$5.55
Cassonade, No 1..... 5.25
Cassonade, No 2..... 5.15
Cassonade, No 3..... 5.05
Mélasse (Barbades):
No 1, barils 25 gals, le gal..... .55
Sel..... Le sac
Sel fin, sac 140 lbs..... \$1.40
Gros sel, sac de 140 lbs..... .95
Saindoux:
En saux 20 lbs..... 1.90

LARD SALÉ

Gras de dos:
30 x 40 more. (200 lbs au baril)..... \$38.00
40 x 50 more. (200 lbs au baril)..... 37.00
50 x 60 more. (200 lbs au baril)..... 35.00
60 x 70 more. (200 lbs au baril)..... 34.00

Clear fat:
25 x 35 more. (200 lbs au baril)..... \$33.00
Canadien Short Cut, gras et maigre 29.00

COMPARAISON DES PRIX

	19 juillet 1934	20 juillet 1933	17 juillet 1924
Beurre No 1, Past.	18 3/4	18 3/4	33 1/4
Fromage Coloré.....	9 1/2	10 9/16	15 3/4
Fromage Blanc.....	9 1/2	10 9/16	15 3/4
Oeufs Frais.....	23	20	31
Veaux de lait vivants.....	5	4 1/4	6
Bouillons vivants choix.....	5	05 1/4	05 1/2
Agneaux printemps.....	07	08 1/4	12
Porcs vivants.....	9.75	7.00	09 1/4

L'ETUDE entreprise sur les pâturages
par le comité coopératif composé de
représentants de la Division des fermes
expérimentales fédérales, du collège
d'agriculture de l'Ontario et du Collège

Macdonald, Ste-Anne de Bellevue, est
un autre exemple de la valeur de la col-
laboration pour l'étude d'un problème
important qui intéresse au plus haut
point le cultivateur.

CONSULT.

PAR L'AVISEUR

AVIS IMPORTANT.—Nos corres-
pondants ne sont pas obligés d'expliquer
des règles suivantes établies par le jour-
nal: 1. C'est pourquoi toute demande
si le correspondant est abonné; 2. Les
consultants n'est tenu de répondre qu'à
les choses de la vie rurale. Les cas ex-
traordinaires, le correspondant et l'avocat
traiter entre, le correspondant et l'avocat
l'avocat consultant peut exiger des b

CHEVAL.—J'ai un poulain de des-
cendre. Je l'ai fait affranchir il y a 4
mois je n'ai pu le faire affranchir q
l'autre côté la partie est invaillable.
ce cheval est-ce que je dois en inform
et, à défaut, peut-il exercer quelque m

Rép. à P. B.—Lors de la vente d
leur n'est pas obligé d'expliquer
rents mais il est tenu responsable
cette question de distinction
défauts apparents et les défauts cachés
très délicats et expose les parties à d
judiciaires. Je suis porté à croire qu
défaut caché mais, comme règle gém
y a du doute il est toujours préférable
un acheteur possible et ceci évite bi
et surtout des frais.

SALAIRE.—Q. Un garçon est res-
de son père jusqu'à l'âge de 23 ans s
ter par son père à plusieurs reprises
tait avec lui, la terre seyait pour lui p
niblement des difficultés sont surve
père et le fils et le garçon a été oblig
lieux. Est-ce que le fils, dans des s
semblables, a droit à un salaire p
qu'il a effectué à date?

Rép. à L. H. C.—Tant qu'un enf
son père il doit s'attendre à rendre
quelques services à moins qu'il s'y
convienne alors avec son père d'une
nération. Si aucune convention n'a
il n'a pas droit de retirer un salaire
le travail a été complété sans qu'au
n'ait été acceptée de part et d'aut
ment. Toute personne majeure es
mouvements et il était fort simple p
de laisser les lieux s'il n'était pas sa
de traitement qu'il recevait.

VENTE D'IMMEUBLE.—J'ai ve
500.00 dont \$400.00 comptant et la
le \$100.00 par année. J'ai vendu le
versements de \$100.00 à une tierce
sorte qu'il me restait un versement
La tierce personne à qui les cinq v
été vendus n'ayant pas été payée a
repayer la terre. Puis-je en droit
terre pour ma créance de \$100.00 q
payée également ou ai-je un recou
contre l'acheteur de ma terre?

Rép. à A. L.—Ayant vendu seulem
de vos droits à une tierce personne
contre l'acheteur de votre terre les
ceux que vous vous êtes réservés
contrat.

Tout de même il serait très import
connaissance du contrat de vente q
vous avez consenti à cette tierce per
avez peut-être renoncé à certains
contrat.

Je vous conseillerais de vous pro
trats en question et de consulter vo
cette affaire en vaut la peine.

BILLET.—Q. J'ai emprunté sur b
de une somme de \$100.00 il y a un
automne et une tierce personne a cor
ser le dit billet. Le prêteur exige le
renouvellement du billet mais l'end
pas renouveler son endossement ni
payer à moi je suis dans l'impossibi
payer. Que dois-je faire?

Rép. à E. G.—Je suis porté à croi
circonstances spéciales qui ne m'on
muniquées, que l'endosseur du bil
nant libéré de sa responsabilité, car
mande qui a été endossé doit être
niement dans un délai raisonnable
endossement, mais tout de même,
ment a été donné comme garantie
pour continuer une garantie ou pou
sons qu'il serait trop long d'énumé
ne serait pas libéré. Si l'endosseur
vous êtes dans l'impossibilité de p
cassier de prendre tous les moy
pour renouveler votre billet et ain
des frais. Si par contre l'endosseur
il est préférable pour lui qu'il consen
le billet à moins qu'il préfère pay
ment.

RADIO.—Je désirerais savoir si
truire des petits radios "cristals"
avec un petit profit naturellement,
permis. Tous les morceaux qui sor
fection sont patentés. Est-ce que
payable pour un radio "cristal"?

Rép. à L. L.—Je ne suis pas un
construction d'un radio ou de ses
par conséquent, il m'est impossible d
dire si tel genre de construction ou
tombé sous la loi ou non relativement
il serait préférable que vous vous
expert en cette matière. Laissez-
tout de même que la loi est des plus
licences à payer et que, d'une ma
vous n'avez pas le droit de vous ser
inventions qui ont été patentées,
droits requis. Je vous conseillerais d
département en question au
déral.

RENTE.—Q. J'ai consenti un ac
en faveur de l'un de mes neveux à
dernier de me payer une rente ann
16 ans je n'ai pas reçu un sou mais
lui et, étant âgé de 76 ans, il désire
mettre à la porte. Puis-je en droit
rente? J'ai signé pour un empu
\$1500.00 et je désirerais savoir si c
de ma part peut m'empêcher de
ment de ma rente vu que je n'ai
nom?

Rép. à G. D.—Je n'ai pas exami
nation que vous avez consenti ma
de rente, même viagère, et ceux de l
erivent par cinq ans. Ne connais
genre d'obligations vous avez ass
ment à l'emprunt dont vous parlez,
sible de pouvoir vous fournir quelq
ce soit.

Toute cette affaire me paraît a
et je prie que vous auriez avanta
un avocat.



CONSULTATIONS LEGALES

PAR L'AVISEUR LÉGAL DU "BULLETIN DE LA FERME"

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants qui cette page intéressent sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat; 4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut exiger des honoraires.

CHEVAL.—J'ai un poulain de deux ans à vendre. Je l'ai fait affranchir il y a trois semaines mais je n'ai pu le faire affranchir que d'un côté, l'autre côté la partie est lavable. Pour vendre ce cheval est-ce que je dois en informer l'acheteur et, à défaut, peut-il exercer quelque recours contre moi?

Rép. à P. B.—Lors de la vente d'une chose le vendeur n'est pas obligé d'expliquer les défauts apparents mais il est tenu responsable des défauts cachés. Cette question de distinction entre les défauts apparents et les défauts cachés est toujours très délicate et expose les parties à des procédures judiciaires. Je suis porté à croire qu'il s'agit d'un défaut caché mais, comme règle générale, lorsque l'on a du doute il est toujours préférable d'en informer un acheteur possible et ceci évite bien des ennuis et surtout des frais.

SALAIRE.—Q. Un garçon est resté sur la terre de son père jusqu'à l'âge de 23 ans se faisant répéter par son père à plusieurs reprises que, s'il restait avec lui, la terre serait pour lui plus tard. Dernièrement des difficultés sont survenues entre le père et le fils et le garçon a été obligé de laisser la terre. Est-ce que le fils, dans des circonstances semblables, a droit à un salaire pour le travail qu'il a effectué à date?

Rép. à L. H. C.—Tant qu'un enfant reste chez son père il doit s'attendre à rendre gratuitement quelques services à moins qu'il s'y refuse et qu'il convienne alors avec son père d'une certaine rémunération. Si aucune convention n'est intervenue, il n'a pas droit de retirer un salaire surtout lorsque le travail a été complété sans qu'aucune condition n'ait été acceptée de part et d'autre antérieurement. Toute personne majeure est libre de ses mouvements et il était fort simple pour ce garçon de laisser les lieux s'il n'était pas satisfait du genre de traitement qu'il recevait.

VENTE D'IMMEUBLE.—J'ai vendu une terre \$500.00 dont \$400.00 comptant et la balance payable \$100.00 par année. J'ai vendu les cinq derniers versements de \$100.00 à une tierce personne, de sorte qu'il ne me restait un versement de \$100.00. La tierce personne à qui les cinq versements ont été versés n'ayant pas été payée à l'intention de reprendre la terre. Suis-je en droit d'aller sur ma terre pour ma créance de \$100.00 qui n'a pas été payée également ou ai-je un recours seulement contre l'acheteur de ma terre?

Rép. à A. L.—Ayant vendu seulement une partie de vos droits à une tierce personne vous conservez contre l'acheteur de votre terre les mêmes recours que ceux que vous vous êtes réservés dans votre contrat. Tout de même il serait très important de prendre connaissance du contrat de vente de créance que vous avez consenti à cette tierce personne, car vous avez peut-être renoncé à certains droits dans ce contrat.

Je vous conseillerais de vous procurer les contrats en question et de consulter votre avocat car cette affaire en vaut la peine.

BILLET.—Q. J'ai emprunté sur billet à demande une somme de \$100.00 il y a cinq ans et cet automne une tierce personne a consenti à endosser le dit billet. Le prêteur exige le paiement ou le renouvellement du billet mais l'endosseur ne peut pas renouveler son endossement ni même payer et quant à moi je suis dans l'impossibilité de pouvoir payer. Que dois-je faire?

Rép. à E. G.—Je suis porté à croire, à moins de circonstances spéciales qui ne m'ont pas été communiquées, que l'endosseur du billet est maintenant libéré de sa responsabilité, car un billet à demande qui a été endossé doit être présenté pour paiement dans un délai raisonnable du jour de son endossement, mais tout de même, si cet endossement a été donné comme garantie collatérale ou pour continuer une garantie ou pour d'autres raisons qu'il serait trop long d'énumérer, l'endosseur ne serait pas libéré. Si l'endosseur est libéré et que vous êtes dans l'impossibilité de payer, vous devez essayer de prendre tous les moyens nécessaires pour renouveler votre billet et ainsi vous évitez des frais. Si par contre l'endosseur n'est pas libéré il est préférable pour lui qu'il consente à renouveler le billet à moins qu'il préfère payer immédiatement.

RADIO.—Je désirerais savoir si je puis construire des petits radios "cristals" et les vendre, avec un petit profit naturellement, sans payer un permis. Tous les morceaux qui serviront à la construction sont patentés. Est-ce que la licence est payable pour un radio "cristal"?

Rép. à L. L.—Je ne suis pas un expert dans la construction d'un radio ou de ses accessoires et, par conséquent, il m'est impossible de pouvoir vous dire si tel genre de construction ou tel autre genre tombe sous la loi ou non relativement aux radios. Il serait préférable que vous vous adressiez à un expert en cette matière. Laissez-moi vous dire tout de même que la loi est des plus large quant aux licences à payer et que, d'une manière générale, vous n'avez pas le droit de vous servir de certaines inventions qui ont été patentées, sans payer les droits requis. Je vous conseillerais de vous adresser au département en question au Gouvernement fédéral.

RENTE.—Q. J'ai consenti un acte de donation en faveur de l'un de mes neveux à charge par ce dernier de me payer une rente annuelle. Depuis 16 ans je n'ai pas reçu un sou mais j'ai vécu chez lui et, étant âgé de 76 ans, il désire maintenant me mettre à la porte. Suis-je en droit de réclamer la rente? J'ai signé pour un emprunt d'argent de \$1500.00 et je désirerais savoir si cet engagement de ma part peut m'empêcher de retirer le paiement de ma rente vu que je n'ai pas signé mon nom?

Rép. à G. D.—Je n'ai pas examiné l'acte de donation que vous avez consenti mais les arrérages de rente, même viagère, et ceux de l'intérêt se prescrivent par cinq ans. Ne connaissant pas quel genre d'obligations vous avez assumées relativement à l'emprunt dont vous parlez, il m'est impossible de pouvoir vous fournir quelque réponse que ce soit.

Tout ce que je puis dire est que, si vous avez un doute, vous auriez avantage de consulter un avocat.

TESTAMENT.—Est-il possible de faire un testament sans le faire recevoir devant Notaire, si oui quelles sont les formalités à suivre?

Rép. à E. B.—Le testament peut être fait suivant la forme notariale ou authentique, ou suivant les formes requises pour le testament olographe, ou par écrit, et devant témoins, d'après le mode dérivé de la loi d'Angleterre.

Le testament olographe doit être écrit en entier et signé de la main du testateur, sans qu'il ait besoin de notaires ni de témoins. Il n'est assujéti à aucune forme particulière.

Le testament suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre doit être rédigé par écrit et signé, à la fin, de son nom ou de sa marque par le testateur, ou par une autre personne pour lui en sa présence et d'après sa direction expresse (laquelle signature est alors ou ensuite reconnue par le testateur comme apposée à son testament alors produit, devant au moins deux témoins idoines présents en même temps et qui attestent et signent de suite le testament en présence et à la réquisition du testateur).

Les témoins doivent être majeurs et non condamnés à la dégradation civique ou à une peine infamante. Les aubains et les femmes peuvent être témoins, mais une femme ne peut être témoin avec son mari.

Un testament est un acte des plus importants et pour économiser quelques sous certains testaments ont été préparés et ont subéquemment causé des ennuis considérables qu'il était impossible de pouvoir corriger, de sorte que je ne puis trop insister que de vous recommander de consulter soit un avocat, soit un notaire, avant de faire votre testament, ou ce qui est mieux de faire recevoir votre testament par un notaire.

VENTE À RÉMÈRE ET ENGRAIS.—Q. A défaut du paiement des arriérés conformément aux dispositions d'un acte de vente à rémère, je suis forcé de remettre la terre et je désirerais savoir si les engrais ou fumiers m'appartiennent ou appartiennent à celui qui reprendra la terre?

Rép. à E. T.—Les fumiers, ainsi que les pailles et autres substances à le devenir, sont immeubles par destination et, en conséquence, si vous devez remettre l'immeuble, à moins d'une clause dans votre acte de vente vous permettant le contraire, vous devez laisser les fumiers.

SÉPARATION DE BIENS ET RÉCLAMATION.—Q. Je suis marié en secondes nocces depuis 19 ans par contrat de mariage stipulant séparation de biens. Lors de mon mariage mon épouse en secondes nocces était propriétaire d'un immeuble qu'elle évaluait à \$2,000.00. J'ai amélioré cette propriété par mon travail et par mon argent et mon épouse considère que cette propriété est évaluée actuellement à \$19,000.00 mais elle ne veut pas reconnaître ce que j'ai fait et me rembourse de mon dû. Suis-je en droit de faire hériter mes enfants issus de mon premier mariage des droits que je puis avoir à l'encontre de mon épouse en secondes nocces relativement à ce qui m'est dû au sujet de la propriété dont il est question ci-haut? Si je viens à réclamer mon dû est-ce que mon épouse peut me charger certains arriérés pour pension par le fait que depuis huit ans je ne travaille pas pour cause de maladie? Nous avons toujours vécu en commun et lui ai toujours donné tout mon salaire lequel était assez important vu mon occupation de menuisier-charpentier.

Rép. à M. P.—Vos héritiers acquerront tous les droits et intérêts que vous aviez de votre vivant et par testament la loi ne vous défend pas de faire hériter qui vous voulez de vos enfants, soit ceux issus du premier mariage ou du second. Tout de même me serait-il permis de vous suggérer que, si vous avez quelques réclamations contre votre épouse en secondes nocces, vous les fassiez valoir de votre vivant car après votre décès il sera très difficile de pouvoir faire la preuve des arriérés que vous aurez pu dépenser ou de la valeur de votre travail car elle seule, tout probablement, et vous-même êtes au cours de ce qui s'est passé.

Ce n'est pas du fait que vous puissiez avoir quelques réclamations contre votre épouse que cette dernière peut vous réclamer le remboursement de la pension qu'elle a pu payer pour vous depuis que vous êtes malade car, de par la loi, les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance.

VENTE D'IMMEUBLE ET TESTAMENT.—Q. J'ai acheté une propriété claire et quitte de toute hypothèque et garantie contre tous troubles mais le vendeur ne s'est pas engagé à me fournir un certificat de recherches. Quelque temps après la passation de la vente j'ai appris qu'un testament avait été fait en faveur de certains parents pour un montant de \$3,000.00 et que la propriété par moi achetée était grevée d'une hypothèque pour garantir le paiement de cette somme de \$3,000.00. Comme je dois plus que les \$3,000.00 dont il est question ci-haut, je désirerais savoir, lorsque j'aurai réduit la balance du prix d'achat à \$3,000.00, si je dois cesser de payer jusqu'à ce que cette affaire de testament soit réglée, car je crois que, si je paie la balance due pour le prix d'achat, je peux être appelé à payer le montant dont il est question au testament. Quel peut être le coût pour savoir si le testament a été enregistré et quels sont mes droits s'il n'a pas été enregistré? Lorsque j'ai acheté, le vendeur m'a exhibé un premier testament dans lequel il n'était pas question des détails ci-dessus mais il a vu à ne pas me montrer le second, soit celui qui nous intéresse actuellement.

Rép. à W. B.—Ayant acheté l'immeuble en question clair et quitte de toute hypothèque, vous avez le droit de forcer votre vendeur à faire radier les enregistrements qui affectent ou qui grevent l'immeuble par vous acheté. Sur votre défaut d'adopter cette ligne de conduite incessamment, vous vous exposez à voir votre immeuble vendu pour le paiement de la créance qui l'affecte, dont il est fait mention au testament dont vous avez parlé dans votre question.

Si, tout de même, vous êtes convaincu, je ne vous conseille pas de réduire votre dette à \$3,000.00 et d'attendre, car c'est vous-même qui vous exposez à des procédures. Pour savoir si le testament a été enregistré il peut coûter quelques sous, voire \$35.00 ou \$50.00 au plus. Si le testament a été enregistré et que les délais pour ce faire sont mainte-

tenant expirés, votre immeuble ne sera certainement pas affecté par les clauses apparues au testament.

Je vous conseillerais de consulter votre avocat au plus tôt en cette affaire et de lui apporter tous les documents pour qu'il soit en état de pouvoir vous donner une opinion en connaissance de cause.

Rép. à I. G.—La vente ou l'échange d'une chose comprend les accessoires, de sorte que le poulain est votre propriété à moins que des réserves aient été faites à cet effet par le vendeur.

DONATION.—Q. J'ai acheté une propriété d'une veuve qui, lors de son mariage, était commune en biens. Cette propriété lui avait été donnée par acte de donation par sa mère alors qu'elle était fille et son époux, lors de son mariage subéquemment, a accepté cette donation. Est-ce que cette veuve est la seule héritière ou bien si l'enfant issu de leur mariage peut avoir quelque droit?

Rép. à A. G.—Votre question n'est pas très précise. Je l'ai expliquée de mon mieux et, si les faits sont tels que ci-haut relatés, je dois vous déclarer que la donation de la mère à sa fille n'a pas besoin subéquemment d'être acceptée lors de son mariage par le futur époux et que, de plus, la vente de cette propriété par la fille, qui subéquemment s'est mariée et est devenue veuve, alors qu'elle était veuve est bonne et valable et il ne peut être question que l'enfant qui peut être issu de ce mariage puisse avoir quelque droit à cette propriété.

INSAISSISSABILITÉ.—Q. Je suis endetté et je désirerais savoir si mon ou mes créanciers peuvent tout saisir pour collecter ce que je leur dois. Il s'agit, entre autres cas, d'une terre que j'ai achetée et je suis dans l'impossibilité de pouvoir payer les versements en capital de même que les intérêts et j'ai offert au vendeur de reprendre ma terre mais il refuse.

Rép. à J. P.—Sont insaisissables tous les outils et les instruments de quelque nature qu'ils soient dont le cultivateur se sert pour l'exploitation de sa ferme, de sa terre, de son érablière ou de ses arbres fruitiers, deux chevaux ou bœufs de labour ou un cheval et un bœuf de labour, dix autres bêtes à corne, six moutons, cinq cochons, les oiseaux de basse-cour, les grains et fourrages nécessaires à l'hivernement ou l'engraissement de ces animaux. Le vendeur de votre terre, malgré votre défaut de paiement, n'est pas obligé de la reprendre.

Rép. à T. G.—Je ne crois pas que votre question puisse se rapporter à l'un des cas mentionnés au début de chaque publication de consultations légales. Si la corporation municipale désire avoir une opinion, il serait préférable qu'elle consulte son avocat. Si, tout de même, la personne intéressée est un abonné il me fera plaisir, sur réception d'informations supplémentaires, de vous donner toute consultation demandée.

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

NOUS METTONS À VOTRE

DISPOSITION UN

SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville — pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que:

Brochures — rapports — factures catalogues — en-têtes de lettres — circulaires enveloppes — factures — etc.

LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

Gens de la campagne et du district

FAITES IMPRIMER

— AU —

"SOLEIL"

Nos prix sont bas!

DEMANDEZ NOS COTATIONS

heure

PEAUX VERTES

maison OVIDE GODIN

Grant, Québec.

sont F.O.B. Québec et

bien enlevées. Peaux

ou séchées sans sel payées

ur.

salées .06c la lb.

franches .05 1/2c la lb.

2 lbs. chaque peau.

toutes les peaux de 52

des peaux de 50 lbs. net,

rne.

aux engraisés, enlevées

à la pièce .60c chaque,

Deacons de campagne à

veaux de bonne qualité

et queue .15c de moins.

ton fraîchement enlevées

vant leur valeur. Peaux

hacune.

du 25 juin au 7 Juil. 1934

maison ou

se-cour

DIVERS

.....\$1.80 à \$2.00

.....1.60

.....1.55

.....2.25

ALIMENTAIRES

.....1.20

.....1.25

.....1.40

.....1.55

.....1.45

.....1.30

.....1.70

.....2.60

.....1.30

.....2.50

.....3.20

.....1.70

.....2.00

.....15.00

.....11.00

.....2.50

.....3.50

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Une Journée Agricole à St-Michel de Bellechasse

Un groupe de cultivateurs de Dorchester, agronomes en tête, visitent les fermes de MM. E. Dumas, Emile et A. Gagnon.

GOUTER CHAMPÊTRE

Vendredi, le 6 juillet, un groupe de cultivateurs de Dorchester, sous la direction de leur agronome, M. P.-A. Brunel, rendait visite à M. Eugène Dumas, cultivateur et lauréat de la Médaille d'Or du concours de Mérite agricole 1932, comme régisseur de ferme de démonstration provinciale.

Cette réunion avait pour but de démontrer aux visiteurs du comté de Dorchester, dont un bon nombre prendront part à un concours de fermes, les résultats merveilleux obtenus par M. Dumas, grâce à la culture rationnelle qu'il pratique depuis 1928.

Les visiteurs, reçus avec empressement par le régisseur de la ferme de démonstration, examinèrent les récoltes, spécialement une très belle luzerne, les champs, les bâtisses, le troupeau, le verger, le poulailler et le rucher. MM. Ulric Brown, agronome de Bellechasse, Orens Garneau, agronome spécial en grande culture, et L. Bégin, instructeur horticole, donnèrent, au cours de brèves allocutions, des conseils précieux sur la manière de conduire ces départements avec succès.

A midi un goûter champêtre fut servi à l'ombre des érables par de gracieuses demoiselles. Ces agapes furent suivies de discours. L'orateur principal, M. Léo Brown, surintendant des fermes de démonstration, fit un éloquent plaidoyer en faveur des bonnes méthodes de culture qui sont, en somme, les données de la science agricole. Le conférencier toucha la note juste en exhortant les fils du sol à diriger leurs efforts vers une capitalisation plus productive, objectif qu'ils atteindront par un meilleur égoûttement de leurs terres, lesquelles étant en état de mieux pousser abaisseront par leur haut rendement le coût de production des récoltes.

M. L.-J. Simard, de son côté, traita de l'alimentation du bétail et mit les cultivateurs en garde contre la tuberculose, la mammité et l'avortement, autant de maladies qui actuellement ravagent nos troupeaux de bovins.

Il appartenait à M. Brisebois, agronome régional du district agronomique No 4, de tirer les conclusions de cette journée. Il le fit avantageusement en demandant aux cultivateurs de coopérer avec les agronomes dans l'œuvre de restauration agricole.

Outre les agronomes ci-haut mentionnés l'on remarquait M. E.-O. Mercier, aviculteur, J.-A. Martin et H. Lacoursière, assistant agronome régional.

La dernière partie de l'après-midi se passa chez MM. Emile et Amédée Gagnon. Là encore la réception fut des plus chaleureuses. Ces deux concurrents du concours de ferme de Bellechasse étaient tout heureux de montrer les améliorations qu'ils ont fait subir à leurs fermes. Ici, un détail qui n'est pas le moindre! Il nous a été donné de rencontrer une dame très intéressée dans la personne de Mme. Amédée Gagnon qui nous montra, avec un orgueil bien légitime, une vache qui a donné l'an dernier 22,000 lbs de lait! Soulignons également que Mme Gagnon est présidente du cercle des fermières de St-Michel, elle nous a émerveillés par ses connaissances agricoles.

Cette journée, qui valait mieux que cent conférences, fut des plus instruc-

Le commerce des oeufs dans le district des Trois-Rivières

Une entrevue avec l'Inspecteur d'oeufs du district

M. J.-A. La Haye, Inspecteur d'oeufs du gouvernement fédéral, donnait tout récemment à notre représentant une entrevue afin de renseigner le public sur la situation réelle du commerce des oeufs dans la région des Trois-Rivières. Cette question doit intéresser vivement producteurs et consommateurs, car ce principal produit de la basse-cour tient un rôle important dans la diète quotidienne, rôle d'autant plus important que le système de classification des oeufs en améliorant la qualité du produit en a sensiblement augmenté la consommation.

M. l'inspecteur La Haye entend donc solliciter la coopération du public pour l'aider dans le travail qui se poursuit pour protéger le consommateur contre les vendeurs peu consciencieux à qui il arrive trop fréquemment d'offrir des oeufs de qualité inférieure dans des contenants libellés d'une étiquette indiquant un produit de qualité supérieure.

Le classificateur officiel veut bien nous communiquer les détails suivants: Les oeufs sont classés maintenant, en vertu de la loi fédérale de classification, dans les catégories suivantes:

- Catégorie "A" ou première qualité,
- "B" ou deuxième qualité,
- "C" ou troisième qualité.

Il est logique que ces catégories doivent se rencontrer dans le commerce, non seulement durant certains mois de l'année mais dans tout le cours de l'année.

Tous les commerçants, collecteurs d'oeufs, et les négociants en gros ont reçu les instructions nécessaires à cet effet au cours de visites répétées. C'est au public maintenant à se rendre compte, à vérifier ce que le vendeur lui offre. La seule garantie qui est donnée, c'est la marque de qualité qui est indiquée sur chaque contenant.

tives, elle revêtait un double cachet. D'une part les cultivateurs de Dorchester apportaient par leur présence un beau témoignage d'encouragement à l'endroit de leurs voisins de Bellechasse, de l'autre ils s'abreuyaient à la meilleure source en puisant leurs renseignements chez des cultivateurs modèles.

Le soussigné, de concert avec les cultivateurs, les agronomes et sans oublier les dames présentes à cette journée, remercie MM. Dumas, Emile et Amédée Gagnon pour leur généreuse hospitalité et garde un agréable souvenir de cette journée instructive au plus haut point.

HENRI LACOURSIERE, B.S.A.

Le client consommateur s'était habitué à voir sur les caisses d'oeufs les indications: "Frais extras", "Frais Premiers", "Frais Seconds", "Entrepôts Extras", "Entrepôts Premiers". Grâce au changement survenu, une amélioration considérable est constatée dans la nouvelle classification. Vous voyez à présent la catégorie "A" ou première qualité qui comprend les oeufs frais et absolument propres. Cette catégorie peut renfermer: "A-Gros, A-moyens, A-poulettes" selon la grosseur des oeufs ou pour mieux dire de leur poids.

Vient ensuite la catégorie "B" ou deuxième qualité qui comprend les oeufs un peu moins frais et les oeufs tachés pesant de 22 onces à la douzaine ou plus ainsi que les oeufs tenus au froid (oeufs d'entrepôt).

Voilà les catégories que vous devriez trouver dans le commerce. Cependant ce ne sont pas celles que vous avez vues jusqu'à présent. Tous les classificateurs d'oeufs semblent ne pas avoir compris ce mode de classification et les dénominations des diverses catégories ou feignent ne pas la comprendre, prétextant que cette catégorie "B" ne comprend que les oeufs d'entrepôts.

Tous sont renseignés aujourd'hui sur la vraie définition de la deuxième catégorie "B". Elle peut correspondre à la catégorie "Frais premiers" d'autrefois qui comprenait les oeufs un peu vieillis mais ne répondant pas au standard de qualité exigé pour la catégorie "Extras": les oeufs affectés par la chaleur, avec une chambre d'air agrandie et un jaune plus lourd, plus étendu que dans l'oeuf frais.

En dernier lieu vient la catégorie "C" ou troisième qualité, comprenant les oeufs vieillis, sales, craqués, très petits et tous ceux qui sont bons pour la consommation.

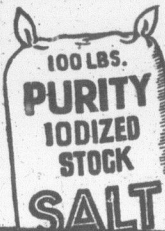
Ces explications, comme vous le voyez, obligent le client consommateur à bien se rendre compte de la qualité des oeufs qu'il achète et du prix qu'il paie pour chaque catégorie. De son côté le producteur doit, dans son meilleur intérêt, avoir soin de bien conserver ses oeufs avant la mise en vente.

Depuis longtemps les instructeurs avicoles ont recommandé aux aviculteurs les moyens les plus rationnels pour bien conserver les oeufs. A plusieurs reprises ils ont engagé les producteurs à tenir leurs nids propres ainsi que les abords du poulailler, de cueillir les oeufs fréquemment dans la journée, de retirer les coqs des troupeaux de

Les autorités recommandent l'usage de l'iode pour bestiaux.

LE SEL PURITY IODÉ POUR BESTIAUX

Le sel est le véhicule idéal pour l'iode. Le Sel Purity Iodé à Bestiaux renferme la quantité d'iode voulue, et étant un sel à l'état libre peut facilement se mélanger avec d'autres aliments. Augmentez vos profits en donnant à vos animaux du Sel Purity Iodé à bestiaux.



SEL PURITY Iodé POUR BESTIAUX

Fait au Canada par THE WESTERN SALT CO., LTD. Courtright, Ontario.

ponce, de surveiller l'alimentation et de garder les oeufs au frais. Combien y a-t-il de producteurs qui mettent ces conseils en pratique? Une enquête auprès des producteurs nous vaudrait probablement des résultats surprenants. Le consommateur doit comprendre que la classification des produits, tout en protégeant le bon producteur en lui assurant une rémunération plus juste pour ses produits de bonne qualité, le protège lui-même en lui assurant pleine valeur pour l'argent qu'il est appelé à payer.

Les consommateurs se protégeraient davantage en exigeant des vendeurs des oeufs portant l'étiquette officielle de classification afin d'éliminer du marché les vendeurs peu soucieux de tromper leur clientèle en vendant des oeufs non classés et de qualité suspecte, souvent le même prix que le produit de qualité. C'est de cette façon que, sans s'en rendre compte, le consommateur paie une prime à l'insouciance et que nous retardons l'amélioration de la qualité de nos productions agricoles.

Fatiguée le matin

Monsieur J. Cartozzo d'Algiers, La., écrit: "Ma fille souffrait de maux d'estomac et se sentait fatiguée le matin dès son réveil. Le Novoro du Dr. Pierre la soulagea de ces maux. Cette médecine de plantes, digne de confiance, stimule les fonctions de l'estomac, facilite la digestion et augmente l'appétit. Elle est seulement fournie par des agents locaux désignés par Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada."

Vous n'avez pas la peine d'écrire Utilisez ce coupon d'abonnement

Le Bulletin de la Ferme, Ltée,
Case 159, B.P. St-Roch, Québec, P. Q.
(Section des abonnements).

Messieurs:

Ci-inclus la somme de en bon de poste en paiement de ans d'abonnement au "BULLETIN DE LA FERME"

REÇU LE
27 SEP 1976
NOUVEAU

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DU QUÉBEC

Faites une copie de ce coupon et conservez-la pour vous en servir en tant que lecteur.

Nom
R.R. No
Bureau de Poste
Comté Province

N.B. — En adressant ce coupon cette semaine vous pouvez régler votre année courante et l'arrérage, s'il y a lieu, au taux de 50c par année. Profitez-en.

PER
B-226

S

COOPÉRATIVE INDUSTRIELLE

PARA LES J

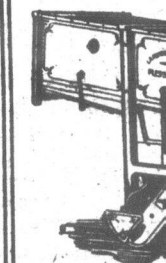
VOLUME X

LA



Les bat
brevetés, fon
Elles sont a

Nos bat
et leur réput



T

LA